

## Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
PREMIÈRE PARTIE : UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE POUR LES BIENS CULTURELS.....	7
1. La gestion du risque des catastrophes naturelles.....	7
2. La conservation préventive.....	18
3. La confrontation aux sinistres.....	26
CONCLUSION.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	35
ÉTAT DES SOURCES.....	41
DEUXIÈME PARTIE : LES SERVICES D'ARCHIVES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES : LES ARCHIVES DE CHARENTE MARITIME, DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DU VAR.....	47
1. Un état des lieux.....	48
2. La réaction face aux dégâts : de la théorie à la pratique.....	52
3. L'après inondations : entre difficultés et postérité.....	63
CONCLUSION.....	74
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	75
ANNEXES.....	77
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	91
INDEX DES TABLEAUX.....	93
TABLE DES ANNEXES.....	95
TABLE DES MATIÈRES.....	97



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Inondations, tempêtes, incendies, mouvements de terrain, séismes, éruptions volcaniques... Les désastres naturels se sont multipliés ces dernières décennies et ce depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. De plus, leur effet dévastateur est, lui aussi, accentué. Chaque année des millions de personnes sont directement touchées par les effets des catastrophes naturelles. Il semble donc légitime de se demander si notre patrimoine est impacté par la régularité et la violence décuplées de ces sinistres. Seulement concentrer nos investigations sur le monde du patrimoine n'est pas suffisant, il est aussi important de comprendre comment sont gérés ces événements, qu'ils soient fréquents ou soudains, afin de cerner de quelle façon les dépositaires de notre patrimoine cherchent à se prémunir d'éventuels dégâts. La gestion des risques est une notion, fréquemment utilisée ces dernières années, qui regroupe l'identification et le traitement des risques.

Les sinistres les plus récents ont sensibilisé les archivistes aux questions encadrant la protection des documents d'archives dépositaires de la mémoire nationale. Les catastrophes naturelles représentent une véritable menace pour l'intégrité des archives, dégradées par des incendies qui ne laissent que des cendres de notre mémoire documentaire, ou encore par des inondations qui les détériorent de façon considérable et durable. Le monde du patrimoine, des archives, musées ou encore bibliothèques, ne sous-estime-t-il pas l'importance de la protection et de la sécurité des documents ? Est-ce que les services d'archives et les établissements abritant des archives prennent en compte le risque des catastrophes ? Voici la thématique abordée dans cette étude. Celle-ci porte spécifiquement sur les inondations, car il s'agit de la menace la plus importante en France.

L'étude de cas permet d'illustrer les questionnements mentionnés ci-dessus et porte sur différents services d'archives situés dans trois régions françaises. Cette approche permet de mener étude comparative. Chacun de ces services a vécu entre 2010 et 2012 un sinistre de type "inondation" ayant eu des répercussions désastreuses sur les fonds et collections . L'intention de cette étude est de mettre en lumière les actions entreprises afin de se prémunir, de traiter, et de se remettre de la soudaineté des catastrophes naturelles et des conséquences dévastatrices qu'elles enfantent.

L'objectif est ainsi de montrer comment les inondations sont vécues au niveau du personnel mais aussi comment les fonds sont impactés. En outre, l'idée est aussi d'explicitier l'émergence de la

conscience des risques et donc de la protection et de la sécurité apparaissant souvent après un sinistre.

## UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE POUR LES BIENS CULTURELS

Les phénomènes naturels représentent une menace à l'échelle mondiale. Affectant l'ensemble des pays, ils entraînent dévastations et traumatismes sur leur passage. Récemment on a pu observer des catastrophes aux conséquences dramatiques, comme le furent les dégâts qui ont suivi les terribles tremblements de terre en 2015. Les ravages n'épargnent pas le patrimoine. Ce dernier est touché dans sa globalité. Le patrimoine écrit est lui aussi impacté par les bouleversements provoqués par les sinistres. Une double problématique se pose alors sur la conservation et la constitution d'une mémoire de la vulnérabilité face à la nature.

Les questionnements sur le sujet s'accroissent proportionnellement à la fréquence des catastrophes naturelles. La prévention est alors un aspect primordial pour la préservation du patrimoine, et tout particulièrement des archives.

### 1. La gestion du risque des catastrophes naturelles

Aucun service patrimonial ne peut s'assurer une complète protection contre les dégradations, en particulier celles produites par des catastrophes naturelles, celles-ci étant soudaines. Cependant avant de s'intéresser à ces services il est pertinent de voir dans un premier temps de quelle façon les catastrophes naturelles sont vues et comment il est possible de s'en prémunir.

#### 1.1. De la prévention à la gestion des risques : une mise en place progressive

Les catastrophes naturelles définies comme des événements subis « qui causent un bouleversement, pouvant entraîner des destructions, des morts, des désastres »<sup>1</sup>, sont des phénomènes qui affectent la société fréquemment. La problématique centrale du sujet se concentre sur la manière dont, d'une part, l'on peut se prémunir de tels événements et, d'autre part, sur la façon de lutter contre

---

1. Gérard Brugnot, *Les catastrophes naturelles*, Paris, Le Cavalier bleu, 2008 p. 6.

l'éventualité d'une catastrophe. Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'ensemble des désastres était attribué à la colère divine. C'est la raison pour laquelle les sociétés antérieures n'ont pas cherché à réduire ces épisodes catastrophiques, les châtements divins étant vécus comme une punition contre laquelle les hommes n'ont aucun moyen de lutter. Toutefois, un élément déclencheur entraîne une réflexion sur le sujet<sup>2</sup>, il s'agit du tremblement de terre de Lisbonne en 1755. À partir de cette date, les bouleversements d'ordre naturel ne sont plus uniquement justifié par une colère divine. Les notions de catastrophes naturelles, de risque, de prévention, commencent à se dessiner, et ce, notamment grâce aux travaux de Rousseau qui est vu comme le précurseur de notre concept actuel de catastrophes naturelles.<sup>3</sup> Ces notions se sont par la suite affirmées notamment dans les années 1970, notamment à travers la couverture médiatique, qui a rendu le risque plus omniprésent<sup>4</sup>, impliquant des tentatives de sécurisation accrues. Le XX<sup>ème</sup> siècle est également le siècle où de nombreuses évolutions voient le jour, la mondialisation accélérant la diffusion des innovations. Cette dernière a fait croître indirectement le nombre de catastrophes ou, tout du moins, l'importance et l'ampleur du risque auquel sont confrontés les habitants des territoires concernés. En outre, il s'est développé durant ces dernières décennies une forte littoralisation qui ne cesse d'aggraver la proximité des populations avec les zones inondables. Tout ces éléments ont fait qu'actuellement les sinistres sont à la fois plus nombreux et plus dévastateurs. La multiplication des phénomènes naturels a permis le développement d'une réflexion collective plus importante autour de la prévention. Grâce aux études de nombreux professionnels comme des historiens ou encore des scientifiques (exemple : hydrologues), il est actuellement possible de retracer une histoire des catastrophes naturelles<sup>5</sup>. Celle-ci permet de mieux comprendre comment et où se déroulent les sinistres, par conséquent la prévention en est améliorée, la connaissance et l'expérience étant les clefs pour une meilleure sécurité et protection. On peut par ce biais garantir un monde plus sûr aux générations futures.

La prévention des catastrophes naturelles est devenue un élément acquis et essentiel dans la recherche de la réduction des risques et pour l'accroissement du sentiment de sécurité. Cependant, la mise en place de programmes de préservation se révèle considérablement complexe. En effet, malgré le fait que la sécurité face aux sinistres est actuellement au cœur des attentes des sociétés, il est difficile de prévoir un programme de prévention. La difficulté principale pour élaborer un tel

---

2. La plupart des ouvrages consultés prennent cet événement comme déclencheur.

3. Gérard Brugnot, *Les catastrophes naturelles*, Paris, Le Cavalier bleu, 2008, p. 27.

4. Yvette Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Paris, Hatier, p. 13.

5. *Ibidem* p. 37.

programme réside dans les politiques gouvernementales mises en place. En effet, l'intégration des risques et de la prévention dans ces politiques est vue comme essentielle dès les années 1990. À cette période, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adopte la "Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes" en 1999<sup>6</sup>. Toutefois, malgré ces décisions, la mise en place de programme englobant les menaces ainsi que la façon de les réduire reste un sujet problématique. L'idée est de favoriser les partenariats pour élaborer une « culture de résilience »<sup>7</sup>. Une autre raison, qui explique la difficulté à mettre en place des politiques publiques réside dans une certaine amnésie<sup>8</sup>. En effet, comme pour de nombreux événements, les catastrophes naturelles ne sont présentes dans nos mémoires que pendant un temps limité, ce qui se révèle être un obstacle à une bonne préparation. Afin de faciliter une meilleure anticipation, il y a des outils comme le Portail de la prévention des risques<sup>9</sup>. Ce site est né de travaux collaboratifs entre différents partenaires : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (IFFO-RME), le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC), ce qui donne de nombreuses informations afin de connaître les risques qu'encourt tel ou tel département, ou commune. Cette plate-forme met à disposition, entre autres, des cartes de risques et des textes fondateurs. On peut alors connaître l'éventuelle vulnérabilité des territoires et organiser une meilleure gestion, notamment pour hiérarchiser les espaces les plus à risque qu'il faudra potentiellement sécuriser ou évacuer en premier.

On peut également souligner la faiblesse des connaissances sur le sujet. Cela est perçu comme un véritable frein. En effet, une meilleure compréhension des catastrophes, grâce à la science et à la technologie est nécessaire. Cette connaissance permet grâce à des outils modernes de prévoir de façon assez précise l'occurrence d'aléas. La notion de progrès est, par conséquent, vue comme notable pour améliorer la protection. Puisque l'homme acquiert une meilleure connaissance de la nature, il aurait alors la capacité de mieux la contrôler. Les réponses que l'on apporte aux catastrophes naturelles changent. Cette idée qui se développe de façon considérable depuis cinquante ans, provient du XIX<sup>ème</sup> siècle. Afin d'illustrer cet aspect, il est opportun de reprendre une citation de Napoléon III : « tout me fait espérer que la science parviendra à dompter la nature ». Les populations se sentent protégées par les progrès scientifiques. Dans l'imaginaire collectif, les désastres du passé ne peuvent se reproduire grâce aux progrès et aux enseignements tirés, ainsi qu'à

---

6. Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, *Investir aujourd'hui pour des lendemains plus sûrs*, Genève, Nations unies, 2013, p. 8.

7. Unesco, *La prévention des catastrophes, le rôle de l'Unesco*, Paris, Unesco, 2008, p. 7.

8. Yvette Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Paris, Hatier, p. 37.

9. Portail de la prévention des risques majeurs disponible [en ligne] sur <http://www.prim.net/> (consulté le 03 avril 2015).

une certaine maîtrise des dangers issus de la nature. Ainsi, l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) prend comme slogan "mieux comprendre, mieux prévenir"<sup>10</sup>. Or, on peut relever une antinomie dans la mesure où, certes, le progrès est source de prévention et de sécurité accrue, mais la modernité est également source de risques d'autres types, par exemple technologiques.

Pour faire face à ces aléas et catastrophes, il faut mettre en place une bonne gestion. Cela passe d'abord par une bonne connaissance de notre passé et des événements s'y étant déroulés. Ce savoir des expériences antérieures sert théoriquement à ne pas commettre les mêmes erreurs. Une gestion nationale se met en place au XVII<sup>ème</sup><sup>11</sup>, en même temps que l'amélioration des connaissances de la nature. Les siècles suivants voient l'émergence de nombreux travaux qui traitent du sujet. Leur dénonciation principale se concentre sur les actions de l'homme, qui sont alors considérées comme responsables notamment de déforestation, de déboisement, qui favorisent les inondations<sup>12</sup>. Quand un sinistre a eu lieu, se dessine tout un réseau d'acteurs pour sa gestion, allant du rôle de l'État, premier des acteurs, jusqu'au rôle du citoyen. Entre ces deux extrêmes, apparaît une multitude d'intermédiaires, de plus la décentralisation a donné plus d'importance aux collectivités locales qui peuvent faire appel à des acteurs<sup>13</sup> spécifiques tels que des ingénieurs. Les représentants politiques et les administrations prennent des décisions en se basant sur la réglementation en vigueur. La législation en matière de catastrophes est habituellement décidée après des désastres ou évolue après ces derniers. Pierre Martin dans son ouvrage *Ces risques que l'on dit naturels* utilise l'expression « prévention a posteriori »<sup>14</sup>. L'idée étant que les règlements mis en place serviraient à éviter la reproduction d'un même événement dont les conséquences ont été énoncées précédemment. Une multitude de plans ont été constitués afin de se prémunir des épisodes catastrophiques<sup>15</sup>. Les Plans de Surfaces Submersibles (PSS) sont des plans spécifiques à chaque région, les premiers ont été institués suite à de fortes inondations dans le Tarn et Garonne en 1947. Il existe également le Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles (Per) qui a été établi par le décret d'application du 3

---

10. Association française pour la prévention des risques de catastrophes naturelles, disponible [en ligne] sur <http://afpcn.org/> (consulté le 31 mai 2015) .

11. Yvette Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Paris, Hatier, 2004, p.34.

12. *Ibidem*, p. 35.

13. *Ibidem* p. 21.

14. Pierre Martin, *Ces risques que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, p. 347.

15. Cette partie se base essentiellement sur l'ouvrage de Pierre Martin, *Ces risques que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, p. 347.

mai 1984. Il délimite les zones où il est interdit de construire et a contrario là où cela est possible. Parmi ce type de plan, on peut aussi citer les Plans de Prévention des Risques (PPR) institués par l'État une première fois en 1987 et à maintes reprises modifiés, ceux-ci reprennent les idées du Per et réglementent l'utilisation des sols en fonction de chaque risque. Il peut exister des plans de prévention spécifiques comme celui intitulé PPRI, plan de prévention des risques de type inondation. À côté de ces grands programmes, il existe une multitude de lois et règlements qui se concentrent sur des points précis, ou sur des risques en particulier. Cette réglementation prend la forme d'une immense toile complexe d'autant plus que les différentes lois et règlements sont d'origine ministérielles et juridiques. Malheureusement, c'est régulièrement après une catastrophe que les démarches et agissements se précisent plus clairement. La maîtrise et la lutte contre les catastrophes naturelles ne sont pas acquises et nécessitent des études poussées sur le sujet. Il est encore actuellement difficile de gérer certains événements, inévitables, dont l'ampleur et les conséquences nous sont inconnues. Il est important de noter que malgré ces obstacles pour mener à bien une meilleure gestion, il y a depuis de nombreuses années le respect du principe de précaution<sup>16</sup>, qui est : « l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable »<sup>17</sup>.



## 1.2. Quels risques ?

Il existe une grande diversité de risques qu'il convient de présenter brièvement. Il peut y avoir des dangers économiques, sociétaux, alimentaires, technologiques ou encore naturels. Cette dernière catégorie est celle qui nous intéresse dans le cadre de notre étude<sup>18</sup>. Un risque dit naturel est « la menace d'un événement intempestif, aléatoire, incertain, mais plus ou moins probable, prévisible, peut être imminent, du cours normal d'un phénomène naturel, susceptible de se produire dans un site prédisposé [...] occasionnant [...] des dommages plus ou moins graves qui seront parfois

---

16. Gérard Brugnot, *Les catastrophes naturelles*, Paris, Le Cavalier bleu, 2008, p. 120.

17. Loi n° 95/101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

18. C'est pourquoi les risques liés aux bâtiments et les risques liés aux hommes ne seront pas explicités ici. Pour plus de détails sur les risques liés aux bâtiments et humains, voir la fiche pratique du PIAF "Lutter contre les catastrophes", disponible [en ligne] sur <http://www.piaf-archives.org/espace-formation/mod/resource/view.php?id=54> (consulté le 17 mars 2015).

catastrophiques »<sup>19</sup>. Toutefois, ce genre de risque se divise en plusieurs autres catégories : les incendies, les inondations, les séismes, les tempêtes, cyclones, avalanches, etc... Le tableau<sup>20</sup> ci-dessous regroupe les catastrophes naturelles par type :

Type de catastrophe	Catastrophes	Fréquence <sup>21</sup>
Biologique	Épidémie	14,0 %
	Invasion d'insecte	0,5 %
Climatique	Températures extrêmes	4,4 %
	Feux de forêt	3,5 %
	Sécheresse	3,0 %
Géologique	Séisme	8,0 %
	Mouvement de terrain	4,9 %
	Éruption volcanique	1,6 %
Hydrologique	Inondation	34,0 %
	Tsunami	0,5 %
Météorologique	Tempête	25,6 %

Tableau 1: Tableau récapitulatif sur les différents risques dits naturels

(source : EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database [www.em-dat.net](http://www.em-dat.net) - Université Catholique de Louvain - Brussels - Belgium)

L'ensemble de la planète est confronté à une multitude de risques ayant des ampleurs différentes. Depuis une vingtaine d'années, nous observons une prépondérance des catastrophes de type climatique, dû entre autres au réchauffement de la planète. Ces phénomènes prennent le pas sur les autres genres de catastrophes (exemple : éruption volcanique) qui, de nos jours, se font rares. La France n'échappe pas à ce constat. Dans le projet de loi relatif à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages de 2003, il est noté que « La France est soumise à l'ensemble des risques naturels qui existent sur la planète. [...] 23 500 communes sont exposées à un ou plusieurs risques naturels : cyclones et tempêtes, inondations sous différentes formes (de plaine, torrentielle, par remontées des nappes ou submersions), avalanches, mouvements de terrain »<sup>22</sup>. Cela s'explique par le fait que le territoire français regroupe de nombreuses géographies variées. Toutefois l'auteur de l'ouvrage *Ces risques que l'on dit naturels*, Pierre Martin

19. Pierre Martin, *Ces risques que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, p. 365.

20. Notre-Planète-Info, *Statistique sur les catastrophes naturelles*, disponible [en ligne] sur [Notre-planete.info](http://www.notre-planete.info) disponible sur [http://www.notre-planete.info/terre/risques\\_naturels/catastrophes\\_naturelles.php](http://www.notre-planete.info/terre/risques_naturels/catastrophes_naturelles.php) (consulté le 25 février 2015).

21. Les données de ce tableau portent sur la période 1990 à 2007.

22. La documentation française, *La France: un pays exposé*, disponible [en ligne] sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/catastrophes-naturelles/france-pays-expose.shtml> (consulté le 14 avril 2015).

précise que les désastres touchant le pays ne sont pas comparables au niveau international<sup>23</sup>. Sur le plan national, certes les catastrophes arrivent, mais avec moins d'intensité<sup>24</sup>.

Les inondations forment la majeure partie des phénomènes naturels vus précédemment. Concrètement les inondations représentent environ le quart des catastrophes naturelles de par le monde suivies de près par les tempêtes/cyclones. Ce genre de sinistres est particulièrement visible dans nos sociétés, car les inondations sont largement traitées par les médias qui exposent leurs conséquences parfois dramatiques comme ce fut le cas pour la tempête Xynthia qui s'est abattue sur le Nord-Ouest de la France en février 2010. De tels événements sont relayés pendant un laps de temps relativement long. La littoralisation, l'urbanisation et l'activité humaine font partie des facteurs favorisant les inondations. Auparavant encore rarement habité, le littoral est devenu un territoire « fortement anthropisé »<sup>25</sup>. En effet, les littoraux sont aujourd'hui des "territoires pleins", ce qui fut en particulier favorisé par le tourisme, la proximité avec la mer étant un point essentiel entre autres au niveau économique. En conséquence, la montée des eaux (exemple : les crues) touche fortement les populations vivants sur place ainsi que tout le paysage environnant. De plus, les littoraux sont en constante évolution, ils reculent au fil des années sous l'impact du vent, des tempêtes, de la montée des eaux. Par conséquent les risques s'amplifient au fil du temps, ce qui est vérifié par l'augmentation des catastrophes, et spécifiquement des inondations<sup>26</sup>. L'urbanisation au sens plus large est aussi responsable de l'accroissement des inondations. L'aménagement ne pouvant plus stopper l'écoulement des eaux n'est pas propice à une bonne protection. La côte méditerranéenne est l'une des plus touchées, l'état de catastrophes naturelles y étant décrété régulièrement depuis quelques années<sup>27</sup>.

La gestion de ces risques est au cœur d'une réflexion internationale en constante évolution. Le 18 mars 2015 s'est tenue à Sendai au Japon la conférence mondiale des Nations Unies portant sur la réduction des risques de catastrophes naturelles. Sept objectifs ont été décidés lors de cette conférence : une réduction substantielle de la mortalité globale, du nombre de personnes touchées, une diminution des dommages, une augmentation d'ici 2020 des pays dotés de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques, une coopération internationale améliorée, un meilleur accès

23. Pierre Martin, *Ces catastrophes que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, p. 272.

24. *Ibidem* p. 274.

25. Yvette Veyret, *Géographie des risques naturels en France*, Paris, Hatier, 2004, p. 125.

26. *Ibidem* p. 127.

27. Pierre Martin, *Ces risques que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, p. 285.

aux services d'alerte et pour finir l'amélioration de l'information et l'évaluation des risques<sup>28</sup>. La résilience est un concept qui consiste en la capacité à faire face à une catastrophe, à s'en remettre, récupérer et ainsi apprendre de ses erreurs pour essayer de se prémunir contre des phénomènes analogues. Se développe ainsi une volonté de retrouver l'état initial des zones touchées, en tentant de trouver un état d'équilibre<sup>29</sup>. Cette notion de résilience est apparue et s'est développée dans les débats aux alentours des années 2000 et l'intérêt que lui portent, entre autres, les Nations Unies est grandissant. Elles ont développé de nombreux programmes en relation directe avec la réduction des risques. Cela est en lien avec le développement durable, et s'inscrit donc dans une politique à long terme. L'idée est à présent quel que soit l'endroit, de concevoir que le risque zéro est illusoire et que la probabilité de subir des dégâts par catastrophes naturelles se doit d'être dans les mentalités de chacun. Ce sont les acteurs de la résilience, c'est-à-dire les pouvoirs publics, qui doivent s'occuper des risques existants. L'élément important de cette réflexion se concentre autour de la capacité qu'a l'environnement, autant structurel qu'humain, de réagir en cas d'aléas. Se dessine alors l'idée de prévention. Le but recherché est de diminuer au maximum la probabilité de survenue d'un aléa. Cela passe par la réduction autant que possible de la vulnérabilité des territoires ainsi que la possibilité de mobiliser en un laps de temps réduit toutes les aides d'urgence possibles (notamment des aides financières). Le problème de budget touche l'ensemble des sociétés, dans la mesure où il s'agit de prévoir un budget, de bloquer des fonds pour des phénomènes hypothétiques. Les sommes à prévoir sont considérables, certains pays parmi les plus pauvres sont dans l'incapacité de lever des fonds et par conséquent les impacts sont désastreux. Un schéma cyclique apparaît : lorsque la catastrophe survient, la réaction entraîne une prévention qui aura un impact lors d'un second sinistre où il y aura une réponse différente : nous assisterons donc à une évolution de la prévention.

### 1.3. Un patrimoine en danger

Le fait est que lorsque l'on s'intéresse au sujet des catastrophes naturelles, ou même lorsque celles-ci se produisent, le patrimoine passe au second plan car l'aide aux victimes est toujours la première des priorités dans ces circonstances. On constate donc que le patrimoine n'est pas pris en compte dans

---

28 . Association française pour la prévention des catastrophes naturelles disponible [en ligne] sur <http://afpcn.org/> (consulté le 14 avril 2015).

29. Stéphanie Beucher, Magali Reghezza, *Les risques*, Paris, Bréal, 2004, p. 31.

les diverses études entreprises, cependant les biens culturels sont de plus en plus touchés par les catastrophes<sup>30</sup>. Il est intéressant de préciser qu'un attrait pour le patrimoine est apparu relativement tôt et se concrétise une première fois dans la convention de La Haye en 1954 qui s'intéresse à la sauvegarde du patrimoine en cas de conflits armés. Cette dernière n'est pas unique. La Convention pour le patrimoine de 1972 développe également cette idée et introduit l'importance de la transmission aux générations futures, ainsi que la notion de la protection de la nature et de la préservation des biens culturels. La Convention pour le patrimoine a été reprise en 2003 et 2007, avec toujours ces aspects de sauvegarde du patrimoine mondial, de diffusion et transmission. Il s'agit de préserver la « valeur universelle exceptionnelle »<sup>31</sup> de ce patrimoine vu comme une « fierté nationale »<sup>32</sup>. Parallèlement, se développe un intérêt de protection face aux éléments extérieurs. Dès 1987, un colloque du Conseil de l'Europe « La protection du patrimoine architectural contre les désastres naturels en Europe » prend en compte ces idées. On a constaté auparavant qu'il existe un problème mémoriel concernant les catastrophes naturelles. Il en est de même concernant le patrimoine. Lorsque la catastrophe survient, l'opinion publique est très sensible à la protection du patrimoine mais cet intérêt est éphémère. Les effets qu'ont les catastrophes sur le patrimoine s'estompent facilement des mémoires. Hormis quelques exemples frappants tels que le tremblement de terre de Bam en Iran le 26 décembre 2003 qui, en plus de toutes les autres dévastations ou pertes, détruisit la grande citadelle de Bam vieille de 2700 ans. Ou encore le séisme et tsunami en 2004 à Galle au Sri Lanka qui causa aussi de nombreuses pertes au niveau du patrimoine. En 2005, à la conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, les Nations Unies élaborent une stratégie intitulée « la stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies »<sup>33</sup> dans laquelle se trouvent des documents plaidants pour la cause de la protection du patrimoine culturel. Malheureusement, rares sont les institutions patrimoniales qui prévoient une stratégie ayant pour but de limiter les risques malgré l'inéluctabilité de certains désastres. C'est le cas du changement climatique qui aura sur le long terme de lourds impacts sur le patrimoine naturel. L'ensemble du patrimoine peut être touché. Afin de répondre au besoin de se prémunir, des guides sur la gestion des risques pour le patrimoine mondial sont publiés afin de « renforcer les capacités et à faire mieux connaître la Convention du patrimoine mondial ».<sup>34</sup> Les manuels correspondants

---

30. Unesco, *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial*, Paris, Unesco, 2010, p. 2.

31. Unesco, *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial*, Paris, Unesco, 2010, p. 7.

32. *Ibidem*.

33. Commission de la Culture et de l'Éducation du Parlement Européen, *Protéger le patrimoine culturel contre les catastrophes naturelles*, 2007, p. 11.

34. *Ibidem* p. 3.

résultent de la collaboration du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), du Centre du patrimoine mondial, du Conseil international des monuments et sites (ICOMOS) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Leur but est de faire prendre conscience au maximum des dangers qu'encourt le patrimoine. Pour le patrimoine documentaire, les deux sinistres principaux sont le feu et l'eau, dans la mesure où ce sont ceux qui ont le plus d'effets, quel que soit le support matériel utilisé.

L'intérêt pour la protection du patrimoine culturel se précise notamment par les actions des deux milieux se consacrant, entre autres, à cette problématique. Tout d'abord, on peut souligner le rôle de l'Unesco. Créé en 1945 après les deux conflits mondiaux, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, définit son objectif principal dans ces termes : « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. »<sup>35</sup>. L'intérêt porté à la sauvegarde du patrimoine vis-à-vis des catastrophes naturelles se développe au début des années 1950. Leur travail se concentre d'un côté sur l'évaluation des risques et de l'autre sur la promotion des études sur la prévention des catastrophes naturelles<sup>36</sup>. En 2004, L'Unesco participe à la stratégie mise en place pour la préparation des risques. À côté de cela, l'organisation prend part également à de nombreuses études, groupes de travail sur le sujet, nous pouvons en mentionner quelques uns comme l'« atelier international sur la gestion des risques des catastrophes sur les biens du patrimoine mondial » en 2006<sup>37</sup>, ou encore la session « Patrimoine et Résilience », en 2013<sup>38</sup>. On constate, grâce à ces différents travaux, que les questionnements sont encore d'actualité. Ce qui donne lieu à de nombreuses publications sur la problématique de la conservation du patrimoine, que ce soit des revues telles que le trimestriel *Patrimoine Mondial*, des manuels de référence ou la série *Cahiers du patrimoine mondial*. On remarque alors qu'il y existe aussi une volonté de diffusion des questionnements et des réponses que l'Unesco a soulevés. En outre, en plus de réfléchir à des points

---

35. Unesco, *Unesco : passé et présent*, disponible [en ligne] sur [http://www.unesco.org/archives/new2010/fr/histoire\\_unesco.html](http://www.unesco.org/archives/new2010/fr/histoire_unesco.html) (consulté le 22 mars 2015).

36. Site de l'Unesco : Unesco.org.

37. Unesco, *Réduire les risques de catastrophes sur les sites du patrimoine mondial*, disponible [en ligne] sur <http://whc.unesco.org/fr/disaster-risk-reduction/> (consulté le 15 avril 2015).

38. *Ibidem*.

généraux concernant la globalité du patrimoine, cette organisation est à l'initiative de projet sur des cas spécifiques. Ainsi en 2014, l'Unesco est à l'origine du projet de plan d'action d'intervention pour la sauvegarde du patrimoine irakien. De telles actions entraînent une prise en compte accrue de la fragilité des biens culturels.

Cependant, l'Unesco n'est pas le seul organisme qui se préoccupe de la sauvegarde des biens culturels. Dans cette optique, il est pertinent de mentionner l'action du domaine associatif. Les associations qui s'intéressent à la protection du patrimoine face aux catastrophes naturelles se concentrent principalement sur les patrimoines architectural et naturel, ceux qu'on imagine être en premier confrontés aux dégâts. On peut mentionner pour illustrer cela ce qu'Arnaud de Lajarte nomme un "G8 Patrimoine" lors du colloque qui se déroule à l'Université d'Angers le 10 et 11 février 2011 intitulé « Une nouvelle gouvernance pour la gestion du patrimoine architectural et paysager français ». Lors de ce colloque, l'intervenant prône la réunion des associations nationales pour la sauvegarde du patrimoine autant bâti que paysager. Elles ont un rôle primordial dans la mesure où elles sont la source d'une réflexion importante et le fruit de celle-ci peut ensuite être présenté aux gestionnaires. Pour ce qui concerne le patrimoine écrit et particulièrement les archives, on souligne ici le rôle du Comité International du Bouclier Bleu : International Committee of the Blue Shield (ICBS). Il s'agit d'une association créée en 1996 afin de travailler et de protéger le patrimoine face aux catastrophes naturelles ou en cas de conflits armés. Cette association est donc entièrement consacrée aux problématiques soulevées par les sinistres dans les services d'archives. Elle est composée, elle-même, de l'association des comités nationaux du bouclier bleu (ACNBB), qui compte notamment la section française du Bouclier Bleu. Le comité fut fondé par 5 associations non gouvernementales : ICOM ; ICOMOS ; CIA ; IFLA et Co-ordinating Council of Audiovisual Archives Associations (CCAAA). Le comité regroupe les musées, les bibliothèques, les archives, les monuments et sites historiques. L'emblème du comité, un losange bleu, représente un bouclier protégeant le patrimoine, ce logo est souvent comparé à l'emblème de la Croix Rouge protégeant les individus<sup>39</sup>. Les objectifs principaux sont l'intervention en cas de menace du patrimoine d'une part et d'autre part, il « encourage la sauvegarde et le respect du patrimoine culturel et plus particulièrement la prévention des risques »<sup>40</sup>. Le triptyque sensibiliser, former, intervenir, synthétise les actions du comité international et des comités nationaux qui relayent leurs actions à une échelle plus locale. Actuellement, il existe treize comités nationaux, cependant dix-neuf sont en formation. Ces derniers

---

39. Jean-Pierre Babelon, François Terré sous la direction, *Les Archives au fil du temps*, Paris, Perrin, 2002, p. 146.

40. ICOM, *ICOM et le Comité internationale du Bouclier bleu*, disponible [en ligne] sur <http://archives.icom.museum/bouclierbleu.html> (consulté le 06 juin 2015).

montrent le développement de l'intérêt porté à la protection du patrimoine écrit.

## 2. La conservation préventive

« Prévenir c'est diminuer les risques et ses conséquences »,<sup>41</sup> Marie-Dominique Parchas.

Cette notion de prévention et surtout de gestion de risques est récente en ce qui concerne les biens culturels. Selon Marie-Dominique Parchas il y a deux concepts, l'un global, l'autre transversal. Le premier étant : « global parce qu'est analysé l'ensemble des risques qui contribuent à l'altération ou à la disparition du patrimoine ». Et le second est un « concept transversal parce qu'il fait appel à des équipes pluridisciplinaires, qu'elles soient internes ou qu'il s'agisse de partenaires extérieurs ».<sup>42</sup>

### 2.1. Une pratique en évolution

La conservation préventive correspond à l'ensemble « des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures »<sup>43</sup>. L'objectif est de réduire au maximum les risques afin de pouvoir transmettre aux générations futures ce que nos propres ancêtres nous ont légué et, ce dont nous sommes seulement dépositaires. Même si la volonté de protéger ces textes et leurs supports est née avec l'invention de l'écriture<sup>44</sup>, le terme de "conservation" apparaît au XVII<sup>ème</sup> siècle. Sa définition se développe à la fin du siècle suivant avec l'apparition des "conservateurs" qui sont d'anciens gardes de la bibliothèque du roi.<sup>45</sup> C'est la Révolution française qui a le plus d'impact dans ce domaine. Ainsi, l'Instruction des Comités Réunis du 15 décembre 1790 fixe des règles pour la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres imprimés<sup>46</sup>. Pendant longtemps les archivistes ou bibliothécaires

---

41. Marie-Dominique Parchas, *Sinistre et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, AF, 2011, p. 3.

42. Association des archivistes français, *la Gazette des Archives, la conservation préventive : actes des Rencontres annuelles de la section archives départementales*, n°209-210, Paris, AAF, 2008 p. 145.

43. Définition adoptée par l'ICOM-CC en 2008 (Conseil international des musées – Comité international pour la conservation).

44. Jean-Paul Oddos sous la direction, *La conservation, principes et réalité*, Lonrai, édition du cercle de la librairie, 1995, p. 18.

45. *Ibidem*.

46. *Ibidem* p. 24

avaient comme champ d'action, la conservation des documents les plus anciens, les plus précieux ou les plus rares. Malgré une apparition relativement précoce, la pratique évolue plus significativement dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>47</sup>. La création en 1948 du Conseil International des Archives entraîne progressivement la diffusion des pratiques de chaque pays, et permet une certaine normalisation de ces pratiques faisant de la conservation une discipline à part entière. Les travaux qui permettent le développement de cette science sont dans un premier temps des études canadiennes et québécoises qui sont en avance au niveau international<sup>48</sup>. En effet, le Canada s'intéresse très tôt à la conservation et associe rapidement à ce concept celui de "prévention". On peut noter que le Conseil Canadien des Archives travaille précocement sur une stratégie de préservation<sup>49</sup>, ce qui se définit par la planification des interventions ainsi que l'évaluation, englobant les mesures de conservation préventive. Les actions menées comprennent notamment la surveillance de l'environnement et donc des conditions de conservation (lumière, humidité...), cela se traduit par le respect de plusieurs normes. L'attention se porte, entre autres, sur la communication de certaines archives, parfois les documents étant trop usés, seules des reproductions sont présentées au public. Toutes les éventuelles interventions sur les documents doivent être minimales, visibles et surtout réversibles. La surveillance peut aussi s'élargir au public, car certaines dégradations sont d'origine humaine. Avant de mettre en place des mesures préventives une des étapes primordiales est d'évaluer les risques, car chaque secteur, chaque établissement patrimonial est unique et n'est pas confronté aux mêmes risques, par conséquent les mesures prises sont spécifiques au bâtiment à protéger.

Le Conseil International des Archives est un levier pour la conservation des documents et donc pour la conservation préventive<sup>50</sup>. Ce conseil met notamment l'accent sur la coopération. Ainsi on remarque dans un premier temps, un travail de coopération interne. En 2008, une formation fut proposée par la Direction des Archives de France intitulée « La conservation d'archives, un travail d'équipe. Suivi sur trois années »<sup>51</sup>, le but étant de sensibiliser le personnel des services d'archives, et

---

47. Jean Paul Oddos sous la direction, *La conservation, principes et réalité*, Lonrai, édition du cercle de la librairie, 1995, p. 47.

48. Ibidem p. 49.

49. Carol Couture, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, p. 429.

50. Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique*, Paris, AAF, 2012, p. 54.

51. Ministère de la Culture et de la Communication, *La conservation préventive des fonds d'archives, un travail d'équipe : une expérience de formation sur trois ans*, disponible [en ligne] sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Ressources-documentaires/Journees-professionnelles/Patrimoines-et-conservation-preventive-Pratiques-comparees-et-nouveaux-enjeux-2011/La-conservation-preventive-en-partage-formation-auto-evaluation-methodologie-normes/1ere-session/La-conservation-preventive-des-fonds-d-archives-un-travail-d-equipe-une-experience-de-formation-sur-trois-ans> (consulté le 06 juin 2015).

de favoriser une meilleure communication. En interne, cela permet également un partage judicieux des responsabilités ce qui implique de la mise en place d'un programme. Une réflexion sur le sujet est réalisée en amont, une stratégie d'évaluation est alors envisagée. Dans un second temps, il y a un travail de coopération externe, l'objectif étant que chacun des intervenants échange sur les mesures et techniques utilisées, et sur leur efficacité. La conservation devient alors une pratique pluridisciplinaire où chacun apporte son expérience. Dans le cas présent, cela est axé sur la coopération des archivistes, des musées, des bibliothèques ainsi que des monuments et sites historiques. La coopération se fait aussi au niveau international, certains organismes se lancent dans des projets de recherches à l'échelle mondiale car les catastrophes naturelles n'ont pas de frontières. C'est le cas, par exemple, du travail en commun de l'IFLA, de la PAC (Preservation and Conservation). La conservation préventive a d'ailleurs connu un essor important grâce à des organisations internationales comme l'ICCROM ou l'UNESCO<sup>52</sup>. Cette présence sur la scène internationale montre explicitement l'intérêt porté à la discipline et le partage en est décuplé.

À présent la conservation préventive est considérée comme une des missions essentielles des services d'archives ou des bibliothèques. D'ailleurs, ces différents services ont parfois des directions spécifiques chargées de la conservation et un budget dédié. Ce seul détail montre l'évolution depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle. En outre, les services se dotent d'outils pour l'évaluation de leurs collections, de leurs archives. La Direction des Archives de France a publié des fiches pratiques<sup>53</sup> pour évaluer ces habitudes de conservation. Ces diverses fiches regroupent des questionnaires sur les pratiques de chaque service, et ceci sur des points précis. On observe alors des questionnements sur la conservation des fonds, leur communication, leur manipulation. Ensuite, les interrogations se portent sur d'autres sujets comme les moyens humains et budgétaires ainsi que la sécurité. Ces fiches permettent à chaque service de déterminer ses points forts et ses points faibles. De plus, les formations et stages en la matière se sont développés ces dernières décennies avec comme but une meilleure connaissance possible pour un minimum de risques, car il vaut mieux prévenir une menace plutôt que de la subir et restaurer par la suite. Des journées d'étude et des groupes de travail se forment avec comme fil conducteur la conservation préventive. L'intérêt pour ce questionnement est toujours d'actualité car le patrimoine documentaire est menacé par toutes sortes de risques et peut

---

52. Centre Interrégional de Conservation du Livre *Une méthode d'évaluation des pratiques préventives dans un service d'archive*, Paris, Direction des Archives de France, 2002, p. 6.

53. *Ibidem* p.13-53.

subir à tout moment des dégâts. Une réflexion sur la menace des inondations s'est construite. Les mesures préventives se concentrent sur le fait de situer les points d'arrivée d'eau, des aménagements spécifiques et de leur contrôle. De plus, il est recommandé de mettre en place des outils pour la détection de toute présence hydraulique<sup>54</sup>. Une prise de conscience collective s'est donc déroulée depuis une trentaine d'années en France. Passant d'une notion de conservation vue comme passive de par le peu d'actions engagées, à une discipline de plus en plus dynamique, active. Cela s'explique par les évolutions touchant le patrimoine, en particulier avec l'accroissement des actions culturelles. Ces dernières augmentent considérablement les risques et menaces contre les biens culturels.

## 2.2. Les bâtiments d'archives

Les bâtiments patrimoniaux sont vus comme la première protection<sup>55</sup> pour les biens culturels. Il s'agit de leur procurer un toit. Cette sécurité, tout d'abord physique, est un concept qui existe depuis l'Antiquité (exemple des "chambres d'archives" dans les abbayes, monastères ou encore dans les châteaux)<sup>56</sup>. Ce n'est que plus tardivement qu'un local intégralement dédié aux archives fait son apparition. Ceci est en corrélation avec la masse de plus en plus importante des documents d'archives. Était rajoutée à la notion de "sécurité" celle de "magnificence" ; des bâtiments majestueux étaient construits afin de montrer le prestige d'un État monarchique. D'un simple local pour entreposer les documents nous sommes passés à un bâtiment à part entière. Le XX<sup>ème</sup> siècle est le siècle où se sont déroulées de nombreuses évolutions. L'année 1985 est remarquable car elle correspond à la publication d'un ouvrage fondamental, celui de Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives, constructions et équipements*<sup>57</sup>. Cet ouvrage est pendant de nombreuses années un ouvrage de référence, il illustre le développement de la réflexion autour du bâtiment en lui-même, symbole de la sédentarisation des archives. Dans cet ouvrage, Michel Duchein tente de définir ce qu'est un bâtiment d'archive. Pour cela, il décline quatre besoins qu'il considère comme fondamentaux. Premièrement, dans les bâtiments la conservation des documents doit se faire en toute sécurité. Ensuite, il précise l'importance de la communication des documents aux lecteurs d'où la nécessité d'un local dédié. Les deux derniers besoins correspondent à la réparation des archives

---

54. Anne Marteyn, *Au péril de l'eau : la conservation préventive et les risques d'inondations*, disponible [en ligne] sur [http://multimedia.bnf.fr/actus\\_conservation/cn\\_act\\_num17\\_art3.htm](http://multimedia.bnf.fr/actus_conservation/cn_act_num17_art3.htm) (consulté le 06 juin 2015).

55. Gérard Ermissé, Elsa Marguin Hamon, France Saïe Belaisch, *Les bâtiments d'archives 1986 – 2003*, p. 7.

56. Direction des Archives de France, *La conservation des archives, bâtiments et sécurité*, Paris, La Documentation Française, 1988, p. 9.

57. Michel Duchein, *Les Bâtiments d'archives : construction et équipements*, Paris, Archives Nationales, 1985, 256 p.

éventuellement endommagés et à la reproduction des documents avec par exemple le microfilm et les photocopies<sup>58</sup>. Dans la suite de son ouvrage, il développe très précisément ces divers éléments. En particulier, il expose séparément chaque partie d'un bâtiment d'archives. Cependant, de nombreuses évolutions sont apparues depuis l'ouvrage de Michel Duchein. La diversité des activités des archives (exemple : expositions) ou dans les supports (numérisation des archives) entraîne une évolution dans la conception des bâtiments. Actuellement, les structures essaient d'allier « esthétique et confort » tout en répondant aux fonctions et aux missions du personnel y travaillant<sup>59</sup>, dont la première étant la préservation des documents. Depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, une grande majorité voire la totalité des infrastructures des archives départementales ont subi des modifications au moins une fois<sup>60</sup>. Et ceci à travers une grande vague de construction, les archivistes faisant alors appel à des architectes. À l'heure actuelle, certains se spécialisent dans la construction des bâtiments d'archives. De nombreuses publications en particulier des Archives de France<sup>61</sup> ont remplacé la référence qu'était l'ouvrage de Michel Duchein, nous pouvons citer entre autre *Règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives*, publié en 2009 qui reprend chaque étape de la construction du choix du terrain à la sûreté une fois les infrastructures construites.

Une législation et des règles fondamentales correspondant aux bâtiments d'archives de façon relativement générale se sont construites progressivement. Afin de mieux appréhender ce *corpus* législatif, une présentation chronologique depuis les années 2000 a été envisagée<sup>62</sup>.

Circulaire AD 2002/4 du 6 juin 2002, Thème d'étude sur les bâtiments d'archives en France. Cette circulaire s'adresse, entre autres, aux directeurs d'archives départementales qui ont fait déménager leurs archives, ou alors qui ont entrepris des aménagements spécifiques.

NF ISO 11 799 de janvier 2004 "Prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques". Cette norme internationale permet, soit d'actualiser, soit de préciser certaines règles, en matière de conception de bâtiments d'archives et à la conservation de documents, qui ont été produites antérieurement.

---

58. Direction des Archives de France, *La conservation des archives, bâtiments et sécurité*, Paris, La Documentation Française, 1988 p. 6.

59. Gérard Ermissé, Elsa Marguin Hamon, France Saïe Belaisch, *Les bâtiments d'archives 1986 – 2003*, Archives de France, Paris, 2004, p. 7.

60. *Ibidem*, p. 10.

61. Archives de France, *Bâtiments*, disponible [en ligne] sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/> (consulté le 30 avril 2015).

62. Archives de France, *Textes en vigueur*, disponible [en ligne] sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/textes/>

Instruction DITN/RES/2004/005 du 2 décembre 2004 : Document normatif en matière de conception, de construction et d'aménagement des bâtiments d'archives.

Instruction DITN/RES/2007/001 du 31 janvier 2007 : Règles de base pour la construction, l'extension ou le ré-aménagement d'un bâtiment d'archives. Cette instruction fit l'objet d'une nouvelle instruction qui l'actualise : DITN/RES/2009/013 du 10 octobre 2009.

Instruction DITN/RES/2008/002 du 9 mai 2008 : Présence de canalisations dans les bâtiments d'archives. Cette instruction rappelle l'interdiction « le plus formellement possible toutes canalisations d'eau dans les magasins »<sup>63</sup>.

Instruction DITN/RES/2008/005 du 15 juillet 2008 : Les rayonnages dans les bâtiments d'archives.

La finalité des documents d'archives est la communication au public, toutefois avant celle-ci, la conservation prime. Cette dernière se met en place entre autres par des bâtiments aux normes et préparés aux éventuelles dégradations, altérations ou vols des pièces y étant conservés.

Actuellement, pour construire un nouveau bâtiment il est nécessaire d'élaborer une programmation. À celle-ci, il convient d'ajouter l'aide d'un spécialiste en conservation préventive qui aura alors la charge de vérifier que les installations sont adaptées à une conservation optimale<sup>64</sup>. Comme il est précisé par les Archives de France, il n'y a pas de programme type pour la construction d'un bâtiment, et ce projet doit être fait « en étroite collaboration avec l'archiviste qui est le seul à connaître les besoins de son service et à pouvoir les définir »<sup>65</sup>. Le programme préconisé par les Archives de France regroupe diverses recommandations<sup>66</sup>. Il est opportun de se préoccuper de certains éléments pour cette construction. Avant tout, il faut préciser les objectifs à atteindre<sup>67</sup>. Ce n'est qu'une fois ces points décidés que les divers aspects de l'infrastructure sont abordés. Premièrement, on s'intéresse au choix du terrain qui doit être sain, non inondable et susceptible d'être victime d'aucun sinistre. Il est recommandé que l'infrastructure permette une circulation optimale. Par exemple, en ce qui concerne les archives, il y a cinq zones différentes : magasins, locaux de travail, locaux ouverts au public, logement de fonction et parkings. Entre ces différents

63. Instruction DITN/RES/2008/002 du 9 mai 2008, Archives de France.

64. Direction des Archives de France, *Règles de base pour la construction et aménagement d'un bâtiment d'archives*, Archives de France, 2009, p. 4.

65. Archives de France, *Grandes lignes du programme de construction d'un bâtiment d'archives*, disponible [en ligne] sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1097>, (consulté le 27 avril 2015).

66. Jean Favier, *La pratique archivistique française*, Paris, Archives Nationales, 1995, p. 535.

67. Archives de France, *Grandes lignes du programme de construction d'un bâtiment d'archives*, disponible [en ligne] sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1097>, (consulté le 27 avril 2015).

espaces, il est fondamental de faciliter le passage, les circuits des documents et du personnel doit être des plus fluides. En ce qui concerne la conservation des documents à proprement parler, cela se déroule dans les magasins d'archives. Aucune composante ne doit être laissée au hasard, que ce soit par rapport à l'environnement ou à la structure matérielle. Certains locaux spécifiques viennent ensuite se greffer à ce qui est déjà prévu, parmi ceux-ci on observe, entre autres, la salle de lecture, salle d'exposition, local informatique,...<sup>68</sup>. Un des autres points importants et non des moindres consiste en la sécurité. En effet, le but est de protéger une mémoire, une identité. Pour étayer ce sujet, il convient alors de se baser essentiellement sur deux risques les plus fréquents que constituent les incendies et les inondations. En ce qui concerne les incendies, certains établissements sont équipés de systèmes d'extinction automatiques de type *sprincklers*. Toutefois, cela n'est pas recommandé par les Archives de France en raison "des risques que l'eau fait courir aux documents en cas de déclenchement automatique"<sup>69</sup>. Il est préférable d'avoir recours à des systèmes d'extinction par brouillard d'eau ou par gaz (en ayant préalablement fait évacuer tout le personnel). Pour ce qui est des inondations, les principales précautions<sup>70</sup> spécifient les caractéristiques des magasins pour le stockage à long terme des documents d'archives et de bibliothèques. Il existe des recommandations concernant la hauteur séparant le sol des tablettes inférieures qui doit être minimum de quinze centimètres, aucune canalisation ne doit être présentes dans les magasins et surtout les Archives de France recommande d'installer des détecteurs de présence d'eau. Ces différentes recommandations sont spécifiques à la menace d'inondation. En outre, il est prévu un contrôle scientifique et technique de l'État. Ce contrôle permet de vérifier les conditions de conservation des documents et notamment s'assurer du respect des recommandations des Archives de France<sup>71</sup>.

---

68. Direction des Archives de France, *Règles de base pour la construction et aménagement d'un bâtiment d'archives*, Paris, Archives de France, 2009, p. 10.

69. *Ibidem* p. 26.

70. Normes précédemment citées ainsi que la norme ISO 11 799.

71. Article L 212-10 du Code du Patrimoine.

## 2.3. De la conservation préventive à la conservation curative

En cas de dommage constaté, la conservation préventive est insuffisante, des actions de conservation curative peuvent également être menées pour maintenir un document dans un état stable et sain. La conservation curative peut se définir par « l'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ou un groupe de biens ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de les renforcer structurellement. Ces actions ne sont mises en œuvre que lorsque l'existence même des biens est menacée, à relativement court terme, par leur extrême fragilité ou la vitesse de leur détérioration. Ces actions modifient parfois l'apparence des biens. »<sup>72</sup>. Elle se différencie, d'une part, de la conservation préventive qui agit sur les causes de dégradation ; d'autre part, elle se distingue aussi de la restauration qui se concentre sur la compréhension ou l'usage d'un document, toutefois, cette restauration se doit toujours d'être précédée d'une action curative dans la mesure où, l'état du bien doit être stable avant de le manipuler. Cette conservation se définit par les « actions entreprises directement sur un bien pour arrêter une détérioration et/ou limiter une dégradation »<sup>73</sup>.

Les interventions curatives varient en fonction du facteur de dégradations. Certaines interventions sont souvent réalisées, comme un dépoussiérage des surfaces, plusieurs traitements contre les champignons, moisissures ou des traitements insecticides, désacidification de papiers. Afin de stabiliser les documents, il est aussi recommandé de consolider toutes les déchirures ou toutes lacunes d'un parchemin ou manuscrit et qui aurait pour conséquence de perdre des informations. La congélation et la lyophilisation font partie des interventions les plus courantes à la suite d'une inondation. La congélation permet de stopper tout développement de moisissures ou de toutes contaminations, de plus elle limite les déformations sachant que les matériaux utilisés sont essentiellement hygroscopiques, par conséquent les fibres absorbent toute humidité extérieure. Les documents sont alors maintenus dans un état stable ce qui permet d'avoir une réflexion plus développée sur ce qu'il convient de faire. Cette technique de congélation est considérée comme la plus efficace.

En dernier recours, si les documents sont trop endommagés par le processus de dégradations, il faut faire appel aux spécialistes pour faire une restauration minutieuse qui rendra à nouveau les

---

72. Définition de l'ICOM-CC (2008).

73. Terme 3.6.6 de la norme européenne EN 15898 "Conservation des biens culturels - Principaux termes généraux et définitions correspondantes", 2011.

documents « consultables, à l'usage des générations à venir »<sup>74</sup>. Les frontières avec la restauration peuvent être également vues comme floues dans la mesure où, sa définition se rapproche de celle de la conservation curative. La restauration étant "l'ensemble des techniques employées pour remettre en état, renforcer et ralentir des documents fragilisés ou endommagés"<sup>75</sup>.

Ce rapprochement se base sur le renforcement des documents qui est l'objectif principal d'une restauration avec celui de rétablir la fonctionnalité de l'archive. Stabilité et consolidation se recoupent d'une certaine façon car pour rendre un document stable il faut parfois le consolider. On remarque donc bien que les mesures curatives sont à mi-chemin entre la conservation préventive et les interventions de restauration.

### 3. La confrontation aux sinistres

#### 3.1. Manque d'anticipation : le problème des plans de sauvegarde et d'urgence

Les plans de sauvegarde et d'urgence font partie de la politique de conservation préventive, toutefois, le sujet est ici traité dans un chapitre différent car son importance est capitale pour la préparation et/ou l'anticipation d'éventuels sinistres. Planifier par écrit une éventuelle lutte contre un sinistre est essentiel et primordial.

Dans un premier temps, la production des plans soutient l'idée que l'occurrence de sinistre est acceptée par les services d'archives, bibliothèque ou musée. Un plan de lutte contre les sinistres se déroule en deux phases : tout d'abord il y a une évaluation des risques ainsi que des collections, dans un second la rédaction du plan<sup>76</sup>. En premier lieu, il y a les plans de prévention des risques qui, dans le domaine culturel, ont plusieurs objectifs. Premièrement, il est possible par ce biais, de réduire les impacts que peut avoir une éventuelle catastrophe, en cela nous pouvons constater les similitudes avec les plans de prévention des risques plus généraux, comme les plans communaux. Un tel plan permet aussi, à travers les formations proposées, une meilleure prise en charge des équipes et une meilleure connaissance des lieux. Les plans de prévention des risques et les plans communaux de sauvegarde sont parmi les plus courants. Mais en France ces deux compétences dépendent de deux

74. Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique*, Paris, AAF, 2012, p. 236.

75. Direction des Archives de France, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Paris, Archives de France, 2002, p. 32.

76. Sally Buchanan, *Lutte contre les sinistres dans les bibliothèques et les archives - prévention, prévision, sauvetage: une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*, Paris, Unesco, 1988, p. 10.

ministères distincts, ce qui a pour conséquence une difficulté pour entreprendre une stratégie globale<sup>77</sup>. En effet, un plan de prévention des risques est décidé par l'État à travers le préfet, et une grande majorité est consacrée aux inondations, car elles constituent le risque principal en France, le plan permet alors de différencier les zones qui sont à risque de celles qui ne le sont pas. Le plan communal est à l'initiative du maire et prévoit des informations, des actions et une mise en sécurité des populations. Il faut différencier le plan de sauvegarde qui a pour but de prévenir les risques, du plan d'urgence, ce dernier fait partie du premier et, quant à lui, est mis en place lors du sinistre.

Malgré l'existence de ces plans de sauvegarde et d'urgence, le nombre de services patrimoniaux les mettant en place est limité. Plusieurs hypothèses peuvent être évoquées afin de comprendre la raison de ce manque de préparation. La première qui apparaît et qui est sans doute la plus importante dans les mentalités est le fait que les catastrophes naturelles sont vues comme trop hypothétiques. Premièrement, dans la mesure où l'on ne s'imagine pas être touché par des événements désastreux, dans l'imaginaire collectif ce sont les autres. Dans un second temps, il a été précédemment démontré qu'avec la modernité, l'homme croit pouvoir dompter la nature, ce qui est à mentionner ici. Car dans l'imaginaire, il y a une négation des catastrophes passées, le fait que la nature reprenne ces droits n'est pas toujours admis. Si ces justifications sont les principales, ce ne sont pas les seules. D'autres considérations sont prises en compte, concernant spécifiquement la sécurité des documents d'archives. Effectivement, dans les plans de sauvegarde et d'urgence, il est précisé qu'il faut opérer une priorité d'évacuation, un choix est à faire dans les collections en fonction de la vulnérabilité, de la valeur historique, régionale ou encore patrimoniale<sup>78</sup>. Cependant, il s'agit d'un acte complexe qui implique un travail très important en amont afin d'arriver à une opinion commune sur les éléments sélectionnés. Ce travail est à élaborer simultanément avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) afin de préparer au mieux la potentielle évacuation matérielle des documents. Le SDIS est d'ailleurs à l'initiative d'autres plans dits "Éta.Ré"<sup>79</sup> (Établissements Répertoire), ces plans permettent d'organiser au mieux la prévision et le travail des pompiers sur place<sup>80</sup>. Le second souci est axé sur le fait que pour une bonne évacuation, les archives doivent être marquées pour faciliter le travail du SDIS et de tout agent participant à la sortie des documents. Toutefois, ce marquage entraîne une crainte d'identifier les pièces les plus importantes

---

77. Gérard Brugnot, *Les Catastrophes naturelles*, Le Cavalier Bleu, 2008, p. 82.

78. Marie-Dominique Parchas, *Sinistres et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives de France, 2011, p. 5.

79. Peut aussi s'écrire "Étaré".

80. Jocelyne Deschaux, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques, mise en œuvre en cas de sinistre », *bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2009, p.46-47.

des collections ce qui devient alors problématique en cas de vol. Il convient aussi de préciser que certains services n'ont pas le temps ou les moyens financiers pour l'élaboration d'un plan.

Un plan d'urgence possède des objectifs multiples. Le site de la section française du Bouclier Bleu en fait l'énumération sur laquelle nous allons nous <sup>81</sup>. Tout d'abord, il s'agit d'éviter les sinistres qu'il est possible de prévoir, ainsi que de tenter une anticipation pour ceux qu'il est impossible de prédire. Cette préparation permettra le cas échéant une réduction des pertes d'informations liées à la limitation des documents perdus. Le dernier objectif que l'on peut citer ici se concentre sur une efficacité accrue pour la récupération à la suite d'un sinistre. L'important lorsque l'on veut élaborer un plan d'urgence est de faire comprendre ces objectifs et ces finalités aux membres de l'équipe<sup>82</sup>. Cette bonne compréhension aura des répercussions sur le travail, au travers d'une répartition des responsabilités<sup>83</sup>. Le travail d'équipe est un point à souligner, car il s'agit d'un élément chronophage, comprenant de nombreux obstacles et pouvant se révéler décourageant<sup>84</sup>. Le travail d'équipe peut se faire à une échelle plus grande dans la mesure où il peut y avoir une concertation et mutualisation entre les services d'archives, de bibliothèques et de musées<sup>85</sup>. La composition d'un plan d'urgence se base sur des points essentiels. En premier lieu, il est recommandé d'avoir un plan aussi précis que possible des locaux, avec un descriptif et de toutes les aires de stockage afin d'effectuer un travail efficace sur place, avec une précision pour tout l'équipement pouvant servir lors de sinistres (exemple : extincteurs, détecteurs, vannes de fermeture des arrivées d'eau,...). De plus, il est essentiel de tenir à jour une liste de contacts en cas de besoin : responsables du bâtiment, services d'urgence, sociétés de transport, centres de congélation les plus proches, sociétés de séchage sous vide ainsi que l'assureur voire des restaurateurs. Constituer un réseau est indispensable pour mener à bien un plan d'urgence. Le réseau peut être à une échelle nationale avec l'intervention des différents représentants de l'État ou plus locale avec l'ensemble des institutions patrimoniales afin qu'aucun bien culturel ne soit négligé dans la planification. Car ces biens « représentent l'identité et la mémoire de la région »<sup>86</sup>. Parmi les autres composantes d'un PSU se trouve la nécessité d'établir un organigramme

81. Bouclier Bleu, Le plan d'urgence, disponible [en ligne] sur <http://www.bouclier-bleu.fr/le-plan-durgence/> (consulté le 31 avril 2015).

82. Association des archivistes français, *la Gazette des Archives, la conservation préventive : actes des Rencontres annuelles de la section archives départementales*, n°209-210, Paris, AAF, 2008, p. 191.

83. *Ibidem* p. 167.

84. Jocelyne Deschaux, « Les plans d'urgence dans les bibliothèques, mise en œuvre en cas de sinistre », *bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 2009, p. 46-57.

85. *Ibidem*.

86. Marie-Dominique Parchas, *Sinistres et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et*

du service afin de connaître les responsabilités de chaque intervenant lors d'un sinistre. Les deux derniers éléments d'un PSU sont deux listes. La première reprenant de manière détaillée les mesures à prendre en fonction de la typologie de la catastrophe survenue, et la seconde concerne les mesures à entreprendre pour la reprise d'activité. Toutefois, la caractéristique fondamentale et indispensable pour un plan d'urgence efficace est une mise à jour régulière de celui-ci afin de s'adapter en permanence aux besoins en constants changements.

### 3.2. Des préconisations théoriques et techniques

La documentation se focalisant sur le sujet des catastrophes naturelles ou des sinistres est relativement abondante, une partie de ces ouvrages de référence proviennent du Canada et de l'Angleterre, deux pays qui se sont intéressés à ces problématiques avant la France. Du côté français, les Archives de France produisent de multiples publications sur le sujet. L'Unesco publie également de nombreuses recommandations et propose une bibliographie, l'important étant de mettre tous ces ouvrages à disposition du personnel afin qu'il puisse s'informer et s'en imprégner. Celle-ci est majoritairement composée de récapitulatifs des bonnes réactions à avoir et des comportements qu'ils faut bannir, souvent ces deux catégories sont listées. Il s'agit d'ouvrages synthétiques destinés à aider les services éventuellement touchés. Cependant, on assiste à des phénomènes et à des problèmes d'adaptation car les préconisations dans les ouvrages sont inadaptées lorsqu'un sinistre survient. Le personnel peut se retrouver pris au dépourvu n'ayant pas toujours un manuel à portée de main.

Dans la partie qui suit, il convient de préciser un certain nombre de mesures préconisées lorsque survient une catastrophe<sup>87</sup>.

Dans l'ouvrage *Mesure à prendre en cas de sinistre*<sup>88</sup>, le lecteur se retrouve confronté à une liste de mesures qu'il faut prévoir en cas de sinistre, les premiers gestes à entreprendre ainsi que les traitements des collections endommagées. La prévoyance se fait à travers un équipement indispensable à avoir (par exemple les feuilles de polyéthylène pour l'interfoliage, du papier buvard, sacs plastiques, étiquettes et marqueurs résistants à l'eau...). Toutefois, lorsque survient une

---

*rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives de France, 2011, p.9

87. Dans cette partie, je me base essentiellement sur l'ouvrage de la Direction des Archives de France, *Mesures à prendre en cas de sinistre*, Archives de France, Paris, 2002, 19 p.

88. *Ibidem*.

inondation la prévention ne suffit plus il faut agir le plus rapidement et le plus efficacement possible, c'est pour cela qu'un certain nombre de premiers secours sont identifiés. La première chose fondamentale est d'appliquer le plan d'urgence si ce dernier existe étant donné les obstacles identifiés ci-dessus. Ce n'est qu'une fois cela fait et l'environnement stabilisé<sup>89</sup> que le sauvetage à part entière débute. L'équipe prévue à cet effet doit manipuler les documents et boîtes à évacuer avec beaucoup de soin sachant qu'ils sont extrêmement fragilisés par l'eau. Comme pour tout autre sinistre, par exemple de type incendie, l'évacuation se fait de bas en haut, cela peut s'expliquer notamment par le fait que les documents les plus proches sont ceux étant en contact le plus longtemps avec l'eau ou avec les flammes. Un des points essentiels que l'on retrouve dans de nombreux manuels et ouvrages portant sur la question, c'est le temps dont dispose une équipe pour sauver les documents d'archives. Cette durée est de 48 heures pour les documents sur parchemins et les reliures, sur les volumes mouillés partiellement, sur les papiers modernes, cartes et plans « trempés »<sup>90</sup>. Si un tel délai ne peut pas être tenu il faut alors prévoir une congélation. Une technique largement répandue ces dernières années. Certaines catégories de document se doivent d'être congelées sans tenter de séchage manuel auparavant<sup>91</sup> : les papiers glacés, une grande majorité des documents photographiques et films, les manuscrits et tout document antérieur à 1800, les manuscrits comprenant des illustrations faites main et les manuscrits, dessins, feuillets volants. Toutes ces mesures sont énumérées sous forme de tableau récapitulatif dans l'ouvrage de Betty Walsh, repris notamment par le Conseil Canadien des Archives<sup>92</sup>

Depuis une quinzaine d'années, nous assistons à une évolution dans l'importance que revêtent les catastrophes naturelles dans les services d'archives et surtout dans la gestion de celles-ci. Le Service Interministériel des Archives de France a eu et continue à avoir un impact fort sur le sujet notamment par les nombreuses publications rédigées par Marie-Dominique Parchas, chargée de la mission préventive au SIAF. Elle oriente les services particulièrement pour la rédaction de cahiers de charges, de plans de sauvegarde et d'urgence. Il s'agit d'une tentative pour sensibiliser les archivistes ou élus afin de prévoir un budget suffisant pour cette prévention. À partir de 2009, la mise en place d'un dialogue entre le Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs

---

89. Direction des Archives de France, *Mesures à prendre en cas de sinistre*, Archives de France, Paris, 2002 p. 13.

90. *Ibidem* p. 14.

91. *Ibidem* p. 15.

92. Betty Walsh, *Salvage Operation for Water Damaged Archival Collections : A Second Glimpse*, WAAC Newsletter 19, n°2, 1997, p. 12-23.

(COPRNM) et le Conseil de l'eau. De plus, on constate la création d'un groupe de travail "Patrimoine Culturel et Prévention des risques naturels" avec le ministère de la Culture et de la Communication<sup>93</sup>. On voit apparaître de nouveaux impératifs qui, en conséquence, entraînent de nouvelles recherches en matière de conservation<sup>94</sup>. Les services patrimoniaux comprennent progressivement l'enjeu que représentent la prévention et le sauvetage en cas de sinistres, ces derniers menaçant une mémoire, un patrimoine.

### 3.3 . Une sensibilisation des archivistes ?

La protection du patrimoine culturel documentaire est intrinsèquement lié à la notion de "sensibilisation", cet acte permet de rendre le personnel plus réceptif, plus attentif aux menaces qui pèsent sur les fonds et collections dont ils sont responsables. Cette sensibilisation s'opère dans un premier temps par les formations que reçoivent les différents agents travaillant dans des services d'archives. Celles-ci permettent de se mettre en contexte. Il y a deux types de formations. L'une théorique, l'autre pratique. Cette dernière se fait à partir de scénarios qui reconstituent des sinistres. Le but étant de pouvoir évaluer rapidement la situation afin d'être capable de diriger des moyens humains, matériels et de manipuler les documents d'archives avec précaution et efficacité<sup>95</sup>. Il est possible de s'auto-former notamment grâce aux sites internet qui foisonnent de recommandations ou de type d'exercices à faire. Ces apprentissages sur les bonnes manipulations des archives participent à la sauvegarde du patrimoine qui est la mission de tout archiviste, cette sauvegarde est vue comme un devoir. Lors d'un éventuel sinistre, les formations diminueraient le stress en résultant, le conditionnel est ici utilisé dans la mesure où malgré les formations proposées nous ne sommes jamais totalement préparés à des événements qui nous marquent par leur soudaineté et leurs conséquences. La plupart des formations proposées sont en lien avec des plans d'urgence, car ceux-ci régissent toute l'organisation de la découverte des dégâts aux traitements des archives. Les services d'archives ne sont pas les seuls dépositaires du patrimoine culturel documentaire qui peuvent proposer des formations. La Bibliothèque nationale de France propose aussi des stages et formations

---

93. Compte-rendu de la Conférence "Patrimoine archéologique et risques liés à l'eau", organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, 2013 p. 4.

94. Bouclier bleu, *Les sciences de la conservation du patrimoine et le développement durable : acquis, recherche, innovation*, disponible sur le site du Bouclier Bleu <http://www.bouclier-bleu.fr/blog/2013/10/21/colloque-crc-c-les-sciences-de-la-conservation-du-patrimoine-et-le-developpement-durable-acquis-recherche-innovation-paris-23-25-octobre-2013-appel-a-communications/>.

95. Marie-Dominique Parchas, *Sinistres et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives de France, 2011, p. 4.

chaque année. Ces dernières sont ouvertes à tous responsables de fonds patrimoniaux, l'accès n'est donc pas restreint seulement aux bibliothécaires. Concrètement, il s'agit de journées dans lesquelles se déroulent à la fois des informations théoriques et des mises en pratique<sup>96</sup>.

Que ce soit au niveau national ou international, de nombreux organismes ont dans leurs missions principales la problématique de la formation. Celle-ci est vue comme un élément indispensable de nos jours dans la conservation du patrimoine. Il convient ici de citer les principaux organismes organisant ces formations. À l'échelle internationale se trouve l'Unesco qui, en 2007, crée l'Atelier international de formation sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles. Les objectifs de cet atelier sont d'entreprendre une évaluation des risques afin d'analyser la vulnérabilité du patrimoine culturel, formuler des plans de gestion. Enfin, l'Unesco a la volonté de créer un réseau scientifique international avec notamment l'ICCROM. Ce centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels intègre lui aussi les formations de façon différente, étant une organisation intergouvernementale. Le centre propose des formations ou stages dans le monde entier et surtout il est à l'initiative de la création de centres de formation par exemple en Afrique ou au Bénin<sup>97</sup>. Ce ne sont pas les seules organisations à compétence nationale assurant des formations, le Conseil International des Archives (ICA) s'en occupe au niveau professionnel. Les deux derniers organismes que l'on peut ici présenter sont deux associations. La première déjà rencontrée dans cette étude, est le Comité du Bouclier Bleu qui, en plus de préparer des formateurs pour l'ensemble de la chaîne dans un service d'archives, souhaite sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel. La seconde association intéressante dans le domaine de la formation, est l'association internationale des archives francophones qui a pour mission principale de « favoriser et développer la formation et la coopération professionnelle »<sup>98</sup>.

La sensibilisation, certes, s'est développée en même temps que se sont diffusées les formations, mais le dialogue autour de ce phénomène a lui aussi subi le même sort. En effet, les catastrophes dans les établissements culturels sont plus courantes que ce que l'on peut imaginer, cependant cela passe inaperçu dans l'immensité des dégâts qu'implique un désastre. Le partage est

---

96. Bibliothèque nationale de France, *Le plan d'urgence : formation*, disponible sur [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/plan\\_urgence/s.plan\\_urgence\\_formation.html?first\\_Art=non](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/plan_urgence/s.plan_urgence_formation.html?first_Art=non).

97. Marie-Dominique Parchas, *Sinistres et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives de France, 2011, p. 15.

98. *Ibidem* p. 18.

important, car cela permet à d'autres services n'ayant jamais connu d'événements de ce genre d'identifier les actions faites, ce qui était à entreprendre et au contraire là où les difficultés se sont faites ressentir. Le partage d'expériences peut se faire soit pendant un sinistre où les protagonistes sont touchés, soit lors d'une réunion entre archivistes. Ce fut par exemple le cas lors de publication du numéro 209-210 de *La Gazette des Archives* consacré à la conservation préventive et dans lequel des responsables d'archives exposent leurs connaissances, leurs expériences afin de réaliser un dialogue et montrer que les catastrophes ne sont pas à caractère hypothétique. Néanmoins, il convient de préciser que malgré les prémices de ce partage, on assiste à un manque de dialogue et également de transversalité du propos afin de réfléchir de façon plus poussée sur le sujet.



## Conclusion

Pour conclure cette première partie, on peut brièvement rappeler que ces dernières années les phénomènes naturels se sont développés. Ces catastrophes représentent une menace pour le patrimoine de l'humanité. Les établissements patrimoniaux n'échappent malheureusement pas à leurs conséquences dévastatrices. La volonté de défendre le patrimoine dans sa globalité est apparue dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La convention de La Haye, adoptée en 1954, atteste d'une première réponse face aux dommages qu'a subis le patrimoine autant en période de guerre que lors des catastrophes naturelles. Ces réflexions autour de la question n'ont depuis cessé d'être présentes dans les mentalités. Pour répondre notamment au danger auquel est confronté le patrimoine documentaire, entre autres archivistique, est née la discipline de conservation préventive. Celle-ci, par les nombreuses mesures qui en découlent permet de diminuer les effets de certains incidents. Cependant face à des catastrophes naturelles, le caractère préventif ne suffit plus, et le manque de préparation des archivistes ne peut combler cette lacune. Le patrimoine documentaire reste encore une victime de ces dévastations.

Un début de sensibilisation sur le sujet apparaît alors grâce aux formations qui sont à présent proposées, ainsi qu'au début d'un dialogue sur ces questionnements. Cela permet d'une certaine manière de renforcer la réactivité des différents membres du réseau d'archivistes. On assiste clairement à des évolutions dans la pratique.

Avec l'étude de cas qui suit, des réponses à la problématique de la conscience d'une menace sur les services d'archives sont fournies.

# Bibliographie

---

## Archivistique générale

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, AAF, 2012, 346 p.

BABELON (Jean-Pierre), TERRÉ (François) sous la direction, *Les Archives au fil du temps*, Paris, Perrin, 2002, 242 p.

COUTURE (Carol), *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1999, 559 p.

CHABIN (Marie-Anne), *Je pense donc j'archive*, Québec, l'Harmattan, 2002, 207 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Archives de France, 2002, 37 p.

FAVIER (Jean), *La pratique archivistique française*, Paris, Archives Nationales, 1995, 630 p.

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES, 2015, disponible [en ligne] sur <http://www.ica.org/>, (consulté le 18 février 2015).

## La conservation préventive

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, Volet « Conservation », disponible [en ligne] sur <http://www.bnf.fr/fr/professionnels/conservation.html>, (consulté le 28 février 2015).

CENTRE INTERREGIONAL DE CONSERVATION DU LIVRE, *Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives, Fiches pratiques*, Paris, Direction des Archives de France, 2002, 80 p.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION DU PARLEMENT EUROPEEN, *Protéger le patrimoine culturel contre les catastrophes naturelles*, 2007, 128 p.

CUNHA (Georges), *Comment évaluer les mesures de conservation matérielle nécessaire dans les bibliothèques et les archives*, Paris, Unesco, 1990, 49 p.

GUILLEMARD (Denis), LAROQUE (Claude), *Manuel de conservation préventive : gestion et contrôle des collections*, Dijon, Office de coopération et d'information muséographiques 1999, 75 p.

ODDOS (Jean Paul) sous la direction, *La Conservation, principes et réalités*, Lonrai, Edition du cercle de la librairie 1995, 405 p.

### ***Gestion des sinistres dans les archives***

BOTH (Anne), *L'Urgence patrimoniale, les raisons d'un engagement au Bouclier Bleu*, Rapport de recherche, 2014, 74 p.

BOUCLIER BLEU, 2015, disponible [en ligne] sur <http://www.bouclierbleu.fr>, (consulté le 02 février 2015).

BUCHANAN (Sally), *Lutte contre les sinistres dans les bibliothèques et les archives – prévention, prévision, sauvetage : une étude RAMP accompagnée de principes directeurs*, Paris, Unesco, 1990, 172 p.

CONSORTIUM DE SAUVETAGE DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE EN CAS DE CATASTROPHE, 2015, disponible [en ligne] sur <http://www.cosadoca.ch/fr/>, (consulté le 13 décembre 2014).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Mesures à prendre en cas de sinistre*, Département de l'innovation technologique et de la normalisation, Paris, 2002, 19 p.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATION DE BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHEQUES, 2014, disponible [en ligne] sur <http://www.ifla.org/>, (consulté le 15 février 2015).

PORTAIL INTERNATIONAL ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE, Gestion des risques, 2015 disponible [en ligne] sur [http://www.piaf-archives.org/espaceformation/file.php/9/section11\\_web/co/module\\_section\\_11\\_2.html](http://www.piaf-archives.org/espaceformation/file.php/9/section11_web/co/module_section_11_2.html), (consulté le 22 février 2015).

UNESCO, *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial*, Paris, Unesco, 2010, 75 p.

### ***Généralités sur les catastrophes naturelles***

ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHE NATURELLES, disponible [en ligne] sur <http://afpcn.org/>, (consulté le 14 avril 2015).

BEUCHER (Stéphanie), REGHEZZA (Magali), VEYRET (Yvette) sous la dir, *Les risques*, Paris, Bréal, 2004, 205 p.

BRUGNOT (Gérard), *Les catastrophes naturelles*, Paris, Le Cavalier bleu, 2008, 127 p.

MARTIN (Pierre), *Ces risques que l'on dit naturels*, Paris, Eyrolles, 2006, 505 p.

MESCHINET DE RICHEMOND (Nancy), *Quelles archives aujourd'hui pour mieux gérer les risques demain ? Approches géographiques et historique*. Monts, Presses Universitaire de Méditerranée, 2010, 104 p.

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS, 2015, disponible [en ligne] sur <http://www.prim.net/>, (Consulté le 29 mars 2015).

UNESCO, *La prévention des catastrophes naturelles, le rôle de l'Unesco*, Paris, Unesco, 2008, 50 p.

VEYRET (Yvette), *Géographie des risques naturels en France : de l'aléa à la gestion*, Paris, Hatier, 2004, 251 p.

### ***Les bâtiments d'archives***

ARCHIVES DE FRANCE, *Grandes lignes du programme de construction d'un bâtiment d'archives*, disponible [en ligne] sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1097>, p. 1. (consulté le 27 avril 2015).

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *La conservation des archives, bâtiments et sécurité*, Paris, Archives Nationales, 1988, 71 p.

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Les bâtiments d'archive*, Paris, Direction des archives de France, 2004, 125 p.

DUCHEIN (Michel), *Les bâtiments d'archives : construction et équipements*, Paris, 1985, Archives Nationales, 256 p.

## Plans de prévention, plan d'urgence

ARCHIVES DE FRANCE, *Sinistre et plans de sauvegarde, les organisme nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives Nationales, 2011, 22 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *La Gazette des Archives : La conservation préventive*, n° 209-210, Paris, AAF, 2008, 206 p.

DESCHAUX (Jocelyne), « Les plans d'urgence dans les bibliothèques », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2009, p. 46-57.

PARCHAS (Marie-Dominique), *Sinistres et plans de sauvegarde, les organismes nationaux et internationaux, réseaux et rôles dans la gestion des sinistres*, Paris, Archives de France, 2011,

WALSH (Betty), *Le sauvetage des fonds et des collections d'archives endommagées par l'eau*, Conseil canadien des archives, 2003, 42 p.



## État des sources

---

### 1. Sources légales et réglementaires

**Code du patrimoine** : Article L 212-10, concernant le Contrôle scientifique et technique.

**Note AD 1399 du 3 février 1992** : « Bâtiments d'archives. Règles de sécurité et de protection des documents ». (Mesure de lutte et protection des magasins d'archives)

**Circulaire AD 2002/4 du 6 juin 2002** : Thème d'étude sur les bâtiments d'archives en France.

**Norme AFNOR NF ISO 11 799** : « Prescriptions pour le stockage des documents d'archives et de bibliothèques ». (2004)

(Norme internationale qui inclut les bâtiments d'archives et les plans de sécurité face aux sinistres)

**Instruction DAF DITN/RES/2004/005 du 2 décembre 2004** : Document normatifs en matière de conception, de construction et d'aménagement des bâtiments d'archives.

**Note DAF DITN/RES/2007/001** : « Règles de base pour la construction, l'extension ou le réaménagement d'un bâtiment d'archives ».

(Reprend des points de la norme ISO 11 799)

**Instruction DAF DITN/RES/2007/001 du 31 janvier 2007** : Règles de base pour la construction, l'extension ou le ré-aménagement d'un bâtiment d'archives.

**Instruction DAF DITN/RES/2008/004** : « Lutte contre les risques biologique ».

**Instruction DAF DITN/RES/2008/002 du 9 mai 2008** : Présence de canalisations dans les bâtiments d'archives.

**Instruction DAF DITN/RES/2008/005 du 15 juillet 2008** : Les rayonnages dans les bâtiments d'archives.

**Instruction DAF/DITN/RES/2009/013** : Nouvelle édition des « Règles de base pour la construction,

l'extension ou le réaménagement d'un bâtiment d'archives ».

**Note d'information DGP/SIAF/2010/005** : « Une méthode d'évaluation des pratiques de conservation préventive dans un service d'archives ».

## 2. Sources imprimées

Association des archivistes français, *Recommandations pour prévenir les risques de sinistre et guide pour élaborer un plan de reprise d'activité*, AAF, Paris, 2007, 50 p.

LABIDI (Saïd), « Les archives congelées et lyophilisées », *l'Est Républicain*, du 24 mai 2012.

DROGUET (Alain), « La mémoire des inondations dans le Var à la suite de celle du 15 juin 2010 » dans *La Gazette des Archives, Paris AAF*, 2013, p. 135-138.

DUBOS (Marie-Agnès), « "Que d'eau ! Que d'eau ! ", Mise en place d'un plan d'urgence après un sinistre, dans *La Gazette des archives*, n°231, 2013, p. 313-326.

## 3. Sources manuscrites et dactylographiées

PARCHAS (Marie-Dominique), *Bilan d'activité en conservation-restauration*, 2013.

### Archives du service des archives départementales de Charente Maritime :

Archives départementales de Charente-Maritime, "Tempête Xynthia, conséquences sur les archives", fichier powerpoint, 64 diapos, 2014.

Archives départementales du Charente-Maritime, Photographies des dommages causés aux archives du Conseil général (photographies couleurs), 2010.

Archives départementales de Charente-Maritime, Procès verbal du retour des documents décontaminés, 2011.

Patron Juliette, Journal de bord partiel, 2010.

*Archives sauvées des eaux*, reportage sur France 3, 24 août 2011, 02 minutes 32.

*Congeler pour mieux préserver*, reportage sur Europe 1, 17 mars 2010, 01 minutes 21.

### **Archives du service des Archives municipales de Nancy :**

Peter (Daniel), Rapport à la direction générale des services, 2013.

Peter (Daniel), Rapport sur les conséquences aux Archives municipales de l'inondation de la nuit du 21 au 22 mai 2012.

Ministère de la Culture et de la Communication, *Le patrimoine, ça déménage !*, 19 minutes 29 disponible [en ligne] sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Journees-professionnelles-de-la-CRBC/Le-patrimoine-ca-demenage-!-2013/Gerer-l-urgence-dans-le-cadre-d-une-catastrophe/Les-intemperies-du-21-mai-2012-et-ses-consequences-inondations-des-archives-municipales-de-Nancy-Meurthe-et-Moselle>.

Archives municipales de Nancy, *Inondations aux archives*, 2013, 03 minutes 49.

Photographies des dommages causés dans les archives municipales touchées, (photographies couleurs), 2012.

### **Archives du service des archives départementales du Var :**

Droguet (Alain), Note de bilan qualitatif de l'année, 2010.

Droguet (Alain), Tableau recensant les documents touchés, 2010.

Direction des archives départementales, "Inondation des 15 et 16 juin 2010. Quelles leçons en tirer pour les archives ?", 2010.

Parchas (Marie-Dominique), Réunion des directeurs des archives départementales qui présente le retour d'expérience des inondations, 2011.

En ce qui concerne les inondations qui ont touché le Var, sur le site des archives départementales du Var, il y a une exposition virtuelle intitulée « Archives sinistrées, archives sauvées » qui reprend tous les fonds touchés un à un tout en montrant par des photographies l'état de ces derniers. Les décisions prises sur le sort des archives sont aussi notées dans cette exposition.

Disponible [en ligne] sur : <http://www.archives.var.fr/article.php?larub=301&titre=archives-sinistrees-archives-sauvees->

## 4. Sources orales

### 4.1. La collecte

La seconde partie concernant la prise en compte des catastrophes naturelles dans trois services en particuliers imposait d'elle-même que je prenne contact avec les directeurs et ou les archivistes des services en question. Ainsi six entretiens se sont déroulés entre le 11 février 2015 et le 27 avril 2015. Ces rencontres ont pour but de comprendre comment les récents sinistres ont été vécus et si les menaces qu'ils constituent sont pris en compte. Le contact auprès de ces personnes s'est fait par le biais de messages électroniques.

Les entretiens sont semi-directifs donc accompagnés d'un guide d'entretien<sup>99</sup> dont seul le collecteur connaît la teneur. Les entretiens se sont pour la plupart réalisés par téléphone à cause de distance séparant les deux interlocuteurs. Deux des entretiens réalisés n'ont pas été enregistrés. La conservation de ces témoignages se fait au Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO) à Angers. Toutes les personnes interrogées dont l'entretien a été enregistré ont donné leur accord pour cette conservation.

Un contrat de communication a été passé entre le collecteur et le témoin. Un contrat vierge a été mis en annexe<sup>100</sup>.

---

99. Annexe 2 p. 80-86.

100. Annexe 1 p. 77.

La liste nominative des témoins se trouve ci-dessous.

Nom/Prénom du témoin	Poste du témoin	Nombre d'entretien	Date de l'entretien	Durée de l'entretien
Mme PARCHAS Marie-Dominique	Chargée de mission préventive au SIAF	1	11 février 2015	01h15 min 34 sec
Mme PATRON Juliette	Responsable des Archives publiques aux archives départementales de Charente Maritime	1	13 février 2015	Non enregistré
Mme SAIE BELAISCH France	Architecte conseil au SIAF	1	31 mars 2015	33 min 18 sec
M. PETER Daniel	Directeur des Archives municipales de Nancy	1	02 avril 2015	35 min 14 sec
Mme NAPOLITANO Béatrice	Responsable des archives médico-administratives à Draguignan	1	24 avril 2015	Non enregistré
M. DROGUET Alain	Directeur des archives départementales du Var	1	27 avril 2015	24 min 22 sec

En plus des entretiens réalisés, j'ai effectué une visite des locaux des archives départementales de Charente-Maritime le 03 avril 2015 pendant laquelle j'ai pu premièrement rencontrer et discuter avec d'autres personnes présentes lors des inondations de 2010, et deuxièmement j'ai pu observer les documents qui ont été sauvés et sont conservés à présent dans leur local, sachant que celui d'origine a été fermé.

#### 4.2. La bibliographie utilisée

Pour réaliser ces entretiens, deux ouvrages principaux de méthodologie ont été consultés :

BLANCHET (Alain), GOTMAN (Anne), *l'enquête et des méthodes, l'Entretien 2ème édition*, Paris, Armand Colin, 2010, 126 p.

DESCAMPS (Florence), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 2001, 864 p.



## **Les services d'archives face aux catastrophes naturelles : les archives de Charente Maritime, de Meurthe-et-Moselle et du Var**

Les catastrophes naturelles et leurs conséquences, comme l'a démontré la première partie, ne sont que relativement prises en compte au niveau du patrimoine, et cela malgré quelques évolutions ces dernières années. Le thème de la prise en compte des inondations dues aux catastrophes naturelles est ici appliqué à trois régions qui ont fait face à de graves inondations. Tout d'abord je vais m'intéresser au cas de la Charente-Maritime après la tempête Xynthia qui frappa la côte Nord-Ouest le 28 février 2010 et dont les eaux submergèrent un local de préarchivage à La Rochelle. Nous nous basons également sur les inondations de 2010 dans le Var qui touchèrent de nombreux locaux conservant des archives publiques avec un suivi entrepris par les archives départementales, ce qui me permet de voir deux régions côtières, la première faisant face à l'océan atlantique, la seconde faisant face à la côte Méditerranéenne. Afin de compléter cette étude, on s'intéressera aux inondations qui ont eu lieu en mai 2012 à Nancy touchant les archives municipales ainsi qu'une légère partie des archives départementales. Mon étude se consacre à trois événements proches dans le temps mais éloignés dans l'espace. En outre, la typologie même des archives diffère selon les exemples : un local de pré-archivage, des archives départementales, des archives municipales, ainsi que divers sites conservant des archives publiques.

L'idée est donc de voir comment les inondations sont appréhendées par ces différents services avant, pendant, et après les sinistres les ayant touchés. Ici nous étudierons les points communs qui ressortent de leurs réactions et actions, et de comment fut vécu par les archivistes cette perte soudaine d'une partie du patrimoine qu'ils devaient protéger. Même si des évolutions sont perceptibles on peut tout de même se demander de quelle manière les archives se prémunissent des menaces liées aux sinistres ? Quelles mesures sont prises pendant les événements ? Quelles conséquences y-a-t-il pu avoir sur les services mais également concernant la réflexion sur le sujet ? Comment les sinistres sont-ils vécus par le personnel ?

L'étude est axée sur un type spécifique de catastrophes naturelles, les inondations, et s'étend sur la

période de 2004 à 2012. Ces bornes chronologiques ont été choisies car elles correspondent pour 2004 à une nouvelle réglementation sur les plans communaux de prévention des risques, ainsi qu'à la constitution d'un groupe de travail intitulé "Sécurité des archives" au sein de la section Archives d'entreprises de l'Association des archivistes français. Quant à 2012, cette année correspond au dernier exemple concernant les inondations en Meurthe-et-Moselle et qui touchèrent les Archives municipales de Nancy présente dans l'étude de cas.

L'étude réalisée se fonde sur une réglementation, sur des initiatives en lien avec le sujet et six entretiens oraux effectués auprès de deux directeurs d'archives, deux responsables d'archives et de deux agents du Service interministériel des Archives de France. Les propos récoltés lors des entretiens ont permis d'avoir une vision précise de la gestion d'un service d'archives en moment de crise.

## 1. Un état des lieux

### 1.1. Une réglementation en évolution

C'est en 2004 que la législation en matière de gestion des risques prend un tournant important. Selon la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, toutes les communes ayant un Plan de Prévention des Risques (PPR) ont l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)<sup>101</sup>. Le PCS permet d'évaluer les risques et de s'organiser en période de crise due à un événement désastreux de type sinistre. Contrairement au PPR qui sont gérés et établis par l'État, les PCS sont à l'initiative de la commune. Les objectifs de ces plans sont d'améliorer la protection de la population et organiser au mieux les secours de la commune en question. Selon le décret n°2004-1253 du 27 octobre 2004 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure : « Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de

---

101. Journal officiel du 15 septembre 2005 décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC<sup>102</sup> de protection générale des populations »<sup>103</sup>. L'importance du PCS se situe dans son utilité concrète à aider les intervenants en période de crise. Nous allons identifier les éléments notables de ces plans pour les archives. Comme nous l'avons vu précédemment, lorsqu'une catastrophe survient, le patrimoine ne figure pas dans les priorités de sauvetage, mais avec un PCS la protection s'est établie à une échelle plus précise, les locaux et documents contenus à l'intérieur seront sauvés plus rapidement qu'en l'absence d'une telle législation. Les archives ou le patrimoine ne sont toujours pas comptés au rang des sauvetages prioritaires. La première chose avant toute préoccupation liée au document d'archives est de faire évacuer autant le public que le personnel. Tout le dispositif législatif, autour des plans de prévention, des plans de sauvegarde est vu comme un dispositif original dans une vision internationale, cet aspect s'est démarqué dès que des études sur le sujet ont été entreprises.

Cependant, même si cette loi permet d'avoir une protection et une sécurité accrue au niveau communal, la législation prenant en compte les sinistres et la protection des biens culturels reste secondaire, c'est pourquoi il est intéressant de mentionner un autre aspect. 2004 est aussi une année fondamentale dans cette étude, car elle marque la constitution du groupe de travail « Sécurité des archives » au sein de la section archives d'entreprises de l'Association des archivistes français. Ce groupe de travail fut créé afin de répondre aux problématiques liées aux menaces que représentent les sinistres pour les fonds d'archives. Il s'agit d'une réflexion véritablement collégiale qui mène à une première synthèse sur l'aspect "prévention" des menaces ainsi que sur la réalisation de plans de reprises d'activité<sup>104</sup>. En outre, 2004 est une année symbolique, au même moment un plan européen est mis en place, on y voit la volonté de réaliser des normes spécifiques pour la conservation du patrimoine culturel matériel. L'objectif étant de rédiger tout un corpus documentaire commun sur les différentes mesures, sur les différentes approches à avoir pour cette protection. Cela permet, entre autres, un échange de connaissances, non seulement en archivistique, mais concernant le patrimoine dans sa globalité<sup>105</sup>.

Mme Parchas, chargée de mission pour la conservation préventive au Service Interministériel des

102. ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité civile.

103. Journal officiel du 15 septembre 2005 décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

104. Association des archivistes français, *Recommandations pour prévenir les risques de sinistre et guide pour élaborer un plan de reprise d'activité*, AAF, Paris, 2007 p. 2-3.

105. Ministère de la Culture et de la Communication, *Normalisation de la conservation du patrimoine culturel*, disponible [en ligne] sur [www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Normalisation/Normalisation-de-la-conservation-du-patrimoine-culturel-CEN-TC-346-AFNOR-CNBC](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Normalisation/Normalisation-de-la-conservation-du-patrimoine-culturel-CEN-TC-346-AFNOR-CNBC) (consulté le 15 avril 2015).

Archives de France, relate le fait qu' : « *aujourd'hui il y a une législation qui dit qu'ils doivent sauver les biens et les personnes dont le patrimoine culturel et donc quand on met en avant la législation, on arrive à faire bouger les choses mais on va arriver à les faire bouger très lentement* ». Finalement, on observe que la législation est en constante évolution et que malgré tout l'intérêt porté au sujet, les archivistes ressentent tout de même le besoin de publier un manuel traitant de la question. Cela permet d'exposer l'idée que le risque est dans les mentalités, cependant les évolutions ne sont pas autant ressenties et constatées sur le terrain, d'où la publication.

## 1.2. L'absence de plan de sauvegarde et d'urgence :

Selon des enquêtes annuelles portant sur les années 2011 à 2013, il peut être observé une baisse sensible des catastrophes naturelles passant de soixante-cinq sinistres en 2011 à cinquante-cinq en 2013<sup>106</sup>. Les sinistres dans les services d'archives reste tout de même une problématique contemporaine. Un point essentiel est alors à soulever : celui des Plans de Sauvegarde et d'Urgence. Ce plan permet de prévoir le sort des archives en cas de sinistre et donc d'en limiter les dégâts. En conséquence, on pourrait émettre le postulat que les archives sont équipées contre les catastrophes naturelles. Toutefois, aucun des services contactés n'avait de plan de sauvegarde et d'urgence au moment des inondations. Pour la plupart, les actions sont faites sur le moment, avec un degré d'improvisation non négligeable. Malgré les publications reprenant les mesures à mettre en place en cas de sinistre, une fois que la catastrophe frappe, il y a toujours un moment plus ou moins long d'adaptation, chaque service est unique, avec une direction toujours spécifique. Mme Parchas, précise : « *Personne ne bouge s'il n'a pas connu déjà ce genre de choses, et ça c'est intéressant, parce que, parce qu'on en voit à chaque fois qu'il y a un déclencheur c'est parce qu'il y a eu un événement et que pour faire bouger les gens il faut qu'il y ait eu un événement* »<sup>107</sup>. Il y a toujours le caractère hypothétique des sinistres qui fait qu'élaborer un tel plan n'est pas une priorité. Les services dans le contexte actuel, avec des budgets en baisse, il faut faire des choix. Dans ce cadre-là la mise en place d'un plan de prévention passe au second plan. Certains exemples contraires sont selon Mme Parchas

---

106. Bilan de l'année 2013 sur la conservation préventive dans les services d'archives. Les résultats portant sur des enquêtes, ils ne représentent que les répondants à l'enquête.

107. Voir annexe 1 p. 88.

« porteurs »<sup>108</sup>, on peut donc citer le cas de la Saône-et-Loire où le Conseil général a voulu concevoir un plan de sauvegarde mutualisé à la totalité des services patrimoniaux (musées, bibliothèques, archives). Toutefois les exemples de ce type sont rares. Actuellement, les services disposant de tels plans sont encore peu nombreux, toutefois, Mme Parchas raconte : « *quand on fait le bilan des plans de sauvegarde et d'urgence qui existe, il y en a pas tant que ça, Les archives sont pas si mal situées que ça quand on compare avec les autres institutions* »<sup>109</sup>.

En ce moment, le nombre de services se lançant dans la réalisation de plans de sauvegarde croît, comme c'est le cas pour les archives départementales de l'Orne ou pour les archives départementales de l'Hérault<sup>110</sup>. Le fait d'avoir connu une expérience de sinistre est un élément majeur dans la constitution de ce plan. Une fois que l'on fait face à une telle épreuve, la nécessité d'entreprendre en amont un modèle d'organisation propre à chaque service se fait ressentir. Il faut donc souvent attendre le désastre pour qu'un établissement ou un territoire se coordonne afin de réduire la vulnérabilité du patrimoine<sup>111</sup>. Pour l'heure, aux archives départementales de Charente Maritime, après la tempête Xynthia, il n'y a toujours pas de plan d'urgence et de sauvegarde dans la mesure où les personnes qui sont motivées pour le faire sont celles qui ont vécu les événements, mais paradoxalement le traumatisme est important, il y a un impact fort sur le personnel qui a vu son travail disparaître sous les eaux<sup>112</sup>. Il y a donc une volonté de passer à autre chose, de tourner la page. Il en est de même aux archives municipales de Nancy, toutefois M. Peter reconnaît qu'il faudrait qu'il en élabore un<sup>113</sup>. L'exception dans cette étude se concentre sur le cas des archives départementales du Var qui avait un plan de sauvegarde et d'urgence en cours de réalisation avant les événements, mais suite aux inondations de 2010, le regain d'intérêt pour cette élaboration fut redoublé. Il est donc clair que les services d'archives voient les avantages d'un PSU mais il faut la motivation de le faire et le temps nécessaire, car il s'agit d'un travail long, chronophage, et parfois source de conflit, en particulier dans son volet "priorité". Sachant qu'il n'y a aucune politique générale sur cette problématique, il n'y a pas d'unité dans les choix envisagés. Les « *collections sont différentes d'une institution à l'autre et que chacun a une vision différente de ce qui est essentiel. Ni le SIAF ni aucun*

---

108. Voir annexe 1 p. 88.

109. Voir annexe 1 p. 88.

110. Association des archivistes français, *la Gazette des Archives, la conservation préventive : actes des Rencontres annuelles de la section archives départementales*, n°209-210, Paris, AAF, 2008, p. 165.

111. Cette donnée fut précisée dans chaque entretien réalisé.

112. Entretien avec Mme Patron du 13 février 2015, responsable des archives publiques aux archives départementales de Charente Maritime.

113. Voir annexe 5 p. 90.

*service d'archives n'a imposé une ligne directrice sur cela »<sup>114</sup>. Quand bien même il existe des modèles de PSU, il n'est pas recommandé de prendre exactement le même, car il n'y a pas de réflexion au regard des fonds, des collections. Mme Parchas se positionne dans cette ligne de conduite quand elle explique : « [...] parce que je pense que les gens doivent travailler sur leur propre document, ce n'est pas toujours une bonne chose de donner du tout cuit. Parce que quand c'est tout cuit, les gens ne réfléchissent pas, et du coup il faut que ça rentre dans les mentalités et que ça devienne un réflexe, qu'on ait plus à se poser la question "que dois-je faire ?" »<sup>115</sup> On remarque donc que les difficultés à mettre en œuvre la conception d'un plan de sauvegarde sont souvent fatales à son élaboration.*

## **2. La réaction face aux dégâts : de la théorie à la pratique**

On a souligné le fait que les services consultés ne possédaient pas de plans de sauvegarde et d'urgence lors des événements. Toutefois cette absence de préparation impacte-t-elle les diverses interventions entreprises et les traitements prodigués ? Dans cette partie, l'intérêt se porte sur ce point précis, sur la conduite des événements et des actions réalisées durant leur déroulement. Les mesures sont-elles respectées, surtout sont-elles en adéquation avec les dégâts sur place ?

### **2.1. Les interventions : nécessité d'adaptation**

Les différentes structures de mon étude ont dû faire face à des inondations ayant des origines diverses. Afin de mieux analyser ces événements il convient d'en faire une brève présentation.

La tempête Xynthia touche les côtes françaises le 28 février 2010, inondant sur son passage des archives notariales en Vendée ainsi que les archives du Conseil général de Charente-Maritime à La Rochelle. Pour cette étude, nous nous basons essentiellement sur ces dernières. Effectivement, les archives du Conseil général se situaient dans un local de pré-archivage qui fut touché de plein fouet par les inondations, tout le rez-de-chaussée fut inondé. Il est intéressant de préciser que le local de pré-archivage est construit dans une zone considérée comme non inondable malgré sa proximité

---

114. Voir annexe 1 p. 88.

115. Voir annexe 1 p. 88.

directe avec la mer. Le bâtiment fut entièrement touché par les eaux, on peut tout de même remarquer que la partie la plus impactée est le plus grand magasin. La montée des eaux est vue et vécue comme un événement exceptionnel par les archivistes présents ainsi que pour l'ensemble des services interrogés sur la question. Ici, les dégâts sont constatés plus de 24 heures après. Les agents du service n'ont pu entrer sur les lieux que le lendemain au soir afin de s'occuper des documents. Ce temps entre les événements et la prise en charge par le service nous permet de mettre l'accent sur un élément d'importance qui est la durée préconisée pour le sauvetage des archives. En effet, on peut penser ici à l'ouvrage de la Direction des Archives de France<sup>116</sup> qui conseille fortement de prendre en charge et de traiter tous les documents dans les 48 heures ou les 72 heures pour certains cas. Étant donné qu'une fois ce délai écoulé, le risque de développement de bactéries et de champignons augmente considérablement. On voit donc ici la complexité que cela représente pour un service comme celui des archives du Conseil général, pour lequel les espaces furent tardivement accessibles. Le second cas se concentre sur la ville de Nancy et plus particulièrement sur les archives municipales touchées en 2012 par plusieurs violents orages qui se sont télescopés ainsi que d'importantes précipitations. En l'espace de quelques heures, « il tombe 103 litres d'eau au mètre<sup>2</sup>, tous les magasins du sous-sol du dépôt sont inondés ».<sup>117</sup> Les dévastations sont, quant à elles, découvertes le 22 mai au matin alors qu'une cinquantaine de centimètres d'« *eau brunâtre occupaient les quatre magasins au sous-sol* »<sup>118</sup>. Ce qui est intéressant à relever c'est que le système d'alarme d'intrusion volumétrique ne s'est pas déclenché malgré la présence d'eau dans les locaux.

Les inondations qui ont dévasté la Dracénie (Var) sont prises comme dernier exemple dans cette étude. Les 15 et 16 juin 2010 sont touchées de nombreuses infrastructures conservant des archives. C'est ainsi qu'environ quatre à cinq kilomètres d'archives furent noyés<sup>119</sup>. Les différents services regroupent le Centre foncier (hypothèques et cadastre), la prison, le Conseil général, le SDIS, des notaires, l'hôpital de Draguignan et quelques communes. Les archives départementales ont, dans ce cas précis, un rôle essentiel, car ses agents se déplacent chez les divers producteurs afin d'apporter leur aide, et ce, notamment dans les interventions de tri. L'étude de cas est donc basée sur trois régions françaises sinistrées, les différents entretiens permettent d'avoir un premier regard sur la prise en compte des inondations de nos jours, mais en revanche cela ne permet pas de développer une réflexion globale sur la gestion de la crise par tous les services d'archives.

---

116. Direction des Archives de France, *Mesures à prendre en cas de sinistres*, Paris, 2002, 19 p.

117. Rapport de M. Daniel Peter à la Direction général des services.

118. Voir annexe 5 p. 90.

119. Voir annexe 6 p. 91.

On a pu remarquer que les premiers sur les lieux de la catastrophe sont les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). En effet, comme pour la Charente Maritime, l'entrée dans les locaux des archives nancéiennes ne peut se dérouler qu'une fois l'aval des pompiers arrivés sur les lieux du sinistre. Cependant, il existe souvent un temps d'attente long pour cette intervention dans la mesure où les inondations entraînent des victimes civiles et qu'en priorité les autres lieux de la région ou de la commune ravagée requièrent leur présence et leur aide. L'accord des pompiers est donné s'ils considèrent que les lieux ne représentent plus un danger pour le personnel ou pour tout autre agent devant intervenir. Malgré des temps d'attente qui peuvent être relativement longs, les relations entre archivistes et pompiers sont cordiales<sup>120</sup>. Tout pompier précise que le risque zéro n'existe pas<sup>121</sup>, ce qui est une notion fondamentale pour tout établissement conservant des archives. Finalement, on remarque qu'un travail entre pompiers et archivistes peut être perçu comme bénéfique au travers d'exercices ponctuels, avec une meilleure connaissance des locaux, ou simplement en dialoguant avec les services. Les avantages d'une collaboration en amont se retrouvent lors de l'occurrence d'une catastrophe, le travail du SDIS deviendrait alors plus efficace, car plus ciblé. Néanmoins, cette collaboration apparaît en grande majorité lors de l'élaboration d'un plan de sauvegarde et d'urgence. Si on met cela en lien avec le nombre limité de PSU réalisés, on peut noter que la mise en commun des compétences ne constitue pas une priorité. Toutefois pas à pas, en France, une nouvelle coopération entre les services patrimoniaux et les casernes se met en place. Mme Parchas relate : « *mais il n'y a pas de structure et la formation des pompiers sur la sauvegarde du patrimoine c'est quelque chose de totalement nouveau et qui n'est pas encore passé dans toutes les casernes, qui commence à se faire progressivement. Mais on dit aujourd'hui que l'on est des pionniers sur ce terrain* ». <sup>122</sup> On observe alors une évolution importante dans la protection du patrimoine français. Ce partage entre les deux professions a déjà été observé notamment en Suisse avec le Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe<sup>123</sup> qui a opté pour une association avec l'armée. Une unité de l'armée est dévolue à la sauvegarde du patrimoine. La protection des documents patrimoniaux dépasse la simple sphère du monde des archives, des conservateurs, pour évoluer vers un milieu pluridisciplinaire.

---

120. Voir annexe 1 p. 88.

121. Voir annexe 1 p. 88.

122. Voir annexe 1 p. 88.

123. Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe, disponible [en ligne] sur <http://www.cosadoca.ch/> (consulté le 04 juin 2015).

## 2.2. Le traitement des documents

Les inondations impliquent des conséquences désastreuses pour tout service touché. Tous ont subi des pertes importantes, que cela se compte en mètres ou en kilomètres linéaires. Une fois le danger écarté, lorsque les agents ont pu entrer dans les locaux, les premiers gestes sont similaires dans les différents cas étudiés. Avant de s'intéresser aux interventions et aux traitements effectués, il faut tout de même préciser que chaque choix se doit d'être validé par le responsable des fonds. Dans un premier temps, il s'agit d'évacuer tous les documents des tablettes, ce qui n'est pas aisée car les documents après avoir été en contact avec les eaux sont collés aux tablettes. La gestion du sinistre combine donc des tâches intellectuelles et physiques menées par la quasi-totalité du personnel du service touché. En effet, lorsque se manifeste un sinistre, les archivistes sont, dans l'ensemble, mobilisés et soudés dans cette épreuve. M. Peter déclare « *tout à fait, mais justement ça a été aussi tout un travail d'équipe, le fait d'avoir été tous soudés dans cette épreuve, tout le monde a travaillé, on ne s'est pas posé de questions* »<sup>124</sup>. Ce travail d'équipe est une donnée importante dans chaque service consulté. À La Rochelle, toute une organisation s'est mise en place en interne afin de gérer au mieux le sinistre et trier les archives après évaluation<sup>125</sup>. Cependant il ne s'agit pas seulement d'un travail ayant lieu dans le service. M. Droguet précise « *il y a un endroit où on a aidé aussi les équipes dans un établissement, c'était à la communauté d'agglomération dracénoise. Il y a une partie, une dizaine d'agents des archives départementales qui ont aidé leurs collègues de la communauté d'agglomération dracénoise à faire le tri et à mettre les choses à la poubelle* »<sup>126</sup>. On note le rôle joué par l'entraide entre archivistes pendant de tels événements, on assiste à un renforcement des équipes. Pour les différents cas étudiés, les collaborations sont limitées, se basant principalement sur un travail interne, excepté pour le cas des inondations à Draguignan où l'on peut noter la coopération des archives départementales avec le musée des arts populaires de Draguignan<sup>127</sup>. Le rôle joué par les archives départementales est à mettre en évidence sur ce type d'événements, les agents vont sur les lieux sinistrés directement ou ils peuvent être appelés par les responsables d'archives des sites touchés. L'image des archives départementales du Var est révélatrice de l'influence de celles-ci. Mme

---

124. Voir annexe 5 p. 90.

125. Entretien de Mme Patron du 13 février 2015.

126. Voir annexe 6 p. 91.

127. Voir annexe 6 p. 91.

Parchas le rappelle : « *les AD [archives départementales] ont un rôle très important. Quand il y a eu les inondations du Var, les AD [archives départementales] étaient partout, chez les pompiers, chez l'hypothèque, à l'hôpital, partout où il y a des archives. Ils étaient là pour aider* ». <sup>128</sup> Le monde des archivistes est là pour se mobiliser contre les ennemis que représentent les eaux et l'humidité. Cette dernière est tout aussi dévastatrice que les eaux, car si tout n'est pas inondé, l'ensemble des archives est touché. L'humidité entraîne à l'instar des eaux de graves dégradations des documents papier.

Après avoir libéré les documents des eaux dévastatrices, il importe de séparer, si possible, les archives qui ne sont pas trop atteintes, qu'on estime pouvoir sauver <sup>129</sup>. On peut alors se demander s'il existe des critères autres que l'état des documents pour évaluer les priorités d'évacuation, par exemple des critères de rareté, d'intérêt tout autant local que national. Pour les archives hospitalières de Draguignan, la question de priorité ne se pose pas à proprement parler. Car sur les deux kilomètres d'archives inondées, les documents sont essentiellement des dossiers administratifs ou médicaux, dont une partie était composée de dossier de patients, l'importance de ces renseignements est primordiale dans un établissement public de santé <sup>130</sup>. Lorsque la notion de priorité apparaît dans les entretiens, le directeur des archives départementales du Var précise : « *Les archives administratives récentes sauf pour les hypothèques parce que là ont été touchés des documents du XIX<sup>ème</sup> siècle, des documents importants parce que c'est de la documentation hypothécaire que les gens, comment dire, garde en référence* ». Dans les archives municipales, en théorie les priorités sont concentrées sur, comme le souligne M. Peter : « *les délibérations, archives anciennes, [...] mais lorsque vous avez une catastrophe, toutes les théories s'effondrent en trois fois rien* » <sup>131</sup>.

Apparaît alors un élément important à prendre en compte dans le traitement des documents, la soudaineté des événements. En effet, même si un PSU n'est pas prévu, le personnel d'un service d'archives normalement dispose d'une bonne connaissance de ses fonds, il en comprend la logique ce qui lui permet de définir les priorités d'extraction, mais au vue de l'urgence cela peut se dérouler dans la précipitation. En plus de l'évacuation, ce qui ressort de façon considérable dans cette étude, c'est le tri nécessaire qui est entrepris systématiquement. En effet, la masse de documents affectée par les inondations étant abondante, il est nécessaire de faire une sélection. La première partie de celle-ci consiste à sauver les documents qui peuvent l'être. Une partie des archives ayant séjourné dans l'eau

---

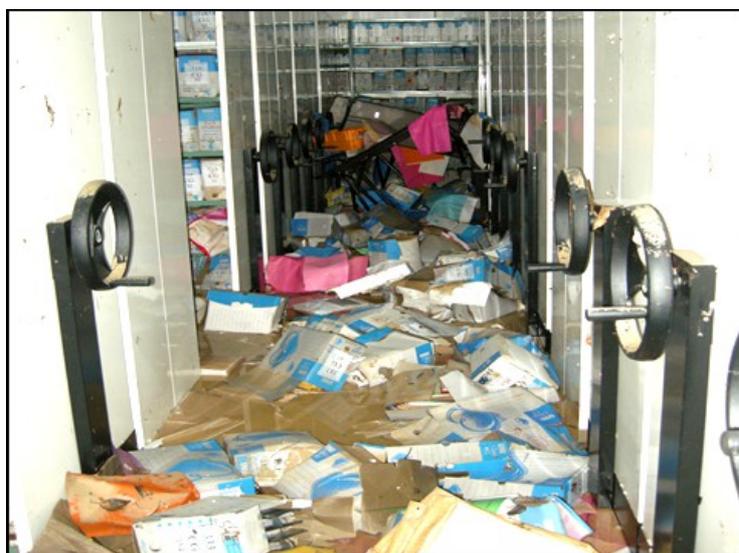
128. Voir annexe 1 p. 88.

129. Voir annexe 5 p. 90.

130. Bilan du sinistre des archives départementales du Var, tableau de recensement des établissements touchés.

131. Voir annexe 5 p. 90.

durant de nombreuses heures est proche d'une consistance pâteuse (figure 1). En d'autres termes, cette partie des archives est considérée comme irrécupérable c'est pourquoi elles sont éliminées dans un premier temps. De plus, les efforts se concentrent sur les archives définitives, les documents qui au terme de leur durée d'utilité administrative (DUA) sont éliminables ne sont donc pas une priorité. Il s'agit de traiter seulement les documents qu'il faut absolument garder. L'exemple des archives du Var illustre ce choix de la manière suivante : sur les quatre kilomètres et demi d'archives inondées dans les multiples services conservant des archives publiques de la région, plus de 3200 mètres linéaires sont éliminés après avoir obtenu l'accord du directeur des archives départementales qui délivre alors des visas d'éliminations<sup>132</sup>.



**Figure 1:** Archives du Conseil général de Charente-Maritime (Source : Archives départementales de Charente-Maritime)

Le choix des documents à sauver coûte que coûte se porte, sur la conservation des hypothèques et du cadastre, pour lesquelles il fallait attendre le déblocage de crédits<sup>133</sup>. Chaque service étant unique, chaque opération de tri est unique. D'une manière générale, dans les différents cas il y a eu peu de perte de documents définitifs. Ces pertes sont difficiles à déterminer, à cause des divers tris et de la place plus importante que prennent les documents dans les

magasins.

Ces tris permettent de nuancer l'impact de la catastrophe malgré la gravité des dégâts. Les archives du Conseil général de Charente-Maritime s'ancre dans cette optique. Effectivement, les archives touchées sont les archives semi-courantes et intermédiaires du Conseil général (figure 1), 80 % d'entre elles avaient vocation à être éliminées après leur DUA, ainsi seulement 20 % avaient pour vocation à d'être conservées et intégrées aux archives départementales de Charente-Maritime. Les principales opérations étaient donc basées sur la séparation des deux types de documents.

132. Archives départementales du Var, Tableau recensant les archives touchées, 2010.

133. Archives départementales du Var, Note de bilan qualitatif de l'année 2010.

Le cas des archives municipales de Nancy est intéressant à percevoir, les archives dont M. Peter est responsable souffraient de ce qu'il qualifie lui-même : « *du syndrome de non classement, rien n'était classé sauf 164 mètres linéaires en 1864 par l'archiviste départemental* »<sup>134</sup>. Ce souci se ressent dans les tris entrepris car il fallait faire des choix parmi des documents non classés. M. Peter ajoute qu'il n'y avait parfois pas de correspondance entre les documents conservés et ce qui était noté sur les bordereaux de versement. Malheureusement, cela a eu pour conséquence ce que notre interlocuteur nomme « *quelques ratés* »<sup>135</sup> toutefois cela concerne un nombre limité d'archives.



**Figure 2:** Congélation en prévision de lyophilisation (Source : Archives départementales de Charente-Maritime)

Après ces priorités et ces tris, il convient à présent de s'intéresser aux techniques utilisées. Les différents témoignages recueillis ont mis en évidence le choix de techniques de sauvetage. Ce choix se révèle être analogue. La lyophilisation après congélation est la technique utilisée par la majorité des services d'archives dès qu'une inondation touche gravement les documents, car elle est considérée comme offrant le plus de chance pour la pérennité des documents. En effet, la lyophilisation est « un traitement destiné à sécher, par

sublimation de l'eau sous l'action du vide, des documents qui, suite à un sinistre, ont été imbibés d'eau et rapidement congelés »<sup>136</sup>, cette technique est née au milieu du XX<sup>ème</sup> et est principalement utilisée pour les traitements de masse. La plupart des documents sauvés après le tri ont subi la congélation et la lyophilisation (figure 2).

Une autre technique est utilisée, mais seulement pour les documents légèrement touchés. Il s'agit d'un séchage à l'air libre, comme l'expose Mme Parchas « *Ils ont une autre méthode séchage dans l'air, avec la ventilation [...] les documents sont placés sur des claies, étalées* »<sup>137</sup>.(figure 3)

134. Voir annexe 5 p. 90.

135. Voir annexe 5 p. 90.

136. Archives de France, Dictionnaire de terminologie archivistique, 2002 disponible sur <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226>

137. Voir annexe 1 p. 88.

L'exemple des archives du Conseil général de Charente-Maritime est un cas atypique dans le traitement des documents dans la mesure où les archives étaient imbibées d'eau de mer, le sel ayant des conséquences plus dramatiques sur les papiers d'archives.

Finalement, on aperçoit une connaissance commune des traitements. Ces derniers font partie des différentes recommandations des Archives de France. Les techniques choisies l'ont presque été systématiquement, en fonction des différents degrés de dégradations des archives. Cela démontre que les archivistes ont assimilé les diverses connaissances et



**Figure 3:** Séchage à l'air libre en interne. (Source : archives départementales de Charente-Maritime).

compétences en la matière. Toutefois il convient de nuancer ce point, car malgré cela, les archivistes se sont parfois heurtés à l'obstacle que constituent les sociétés d'interventions. Ces dernières interviennent après avoir fait un devis, il convient de noter que ces sociétés ne sont pas spécialisées dans le secteur du patrimoine. Pour Mme Parchas, il est nécessaire « *d'avoir un dialogue constructif, positif avec ces entreprises dont on a besoin et qui ont besoin de nous* ». <sup>138</sup> Les locaux où les documents sont décontaminés sont régulièrement contrôlés afin de suivre l'avancement des traitements. C'est par ces différentes inspections que l'on remarque malgré tout que les préconisations sont respectées même si des modifications sont à entreprendre pour un traitement optimal <sup>139</sup>.

### 2.3. Les ravages dans les bâtiments et sur les équipements

Lorsque l'on mentionne des inondations qui ont touché des services, on pense préalablement aux

138. Voir annexe 1 p. 88.

139. Visite des locaux de traitement par Mme Patron à la Rochelle. 2011.

documents susceptibles d'être inondés. Néanmoins, il est aussi nécessaire d'avoir en vue les impacts dont sont victimes les bâtiments, il ne faut donc pas omettre que les infrastructures sont le premier rempart contre les catastrophes naturelles. Le cas des archives de Charente-Maritime est intéressant à observer. Les inondations ont eu lieu à la Maison des départements dans un local de pré-archivage au rez-de-chaussée. Une caractéristique de ce bâtiment est sa proximité directe avec l'eau<sup>140</sup>. Cependant il convient ici de préciser que malgré cette proximité, le terrain sur lequel il est bâti n'était pas considéré comme inondable. Suite à la tempête, le sinistre a eu lieu dans les locaux du service technique qui était situé en demi-sous-sol. Le plus grand magasin, ainsi que la pièce qui servait à la fois de bureau, de classement et de consultation sont touchés. Dans son ensemble, le local avait une capacité de trois kilomètres linéaires en rayonnage d'archives, sur ceux-ci environ trois cents - trois cent cinquante mètres linéaires ont été submergés. Mme Patron met en évidence un détail qu'elle considère comme souvent occulté lorsque l'on se préoccupe des impacts de telles épreuves, il s'agit de l'oxydation plus ou moins rapide de tout le mobilier métallique. Sachant qu'une grande majorité des rayonnages de magasins d'archives sont métalliques qu'ils soient mobiles ou fixes, c'est un détail d'importance<sup>141</sup>. La seule solution pour libérer les documents emprisonnés dans les rayonnages était de démonter un à un les rayonnages. Le bâtiment de pré-archivage fut fortement impacté, vitres éclatées, coulée d'eau et de boue dans les magasins, la force de l'eau ayant même soulevé les tablettes du bas. Dans les autres cas étudiés, les dommages sont moins importants, les impacts et dégâts ayant impacté une plus faible surface. Cette différence s'explique dans la montée des eaux plus conséquente en Charente-Maritime. En revanche, une inondation moins étendue que celle de la tempête Xynthia n'implique pas pour des dégâts moindres.

Malgré les conséquences sur les bâtiments qui peuvent être considérés comme relativement moins importantes que les répercussions sur les documents (figure 4). On remarque que chaque service a entrepris des aménagements. Ce fut notamment le cas en Charente-Maritime, car nous avons pu observer qu'il s'agissait du local ayant subi le plus de dégradations parmi les différents services consultés. Le local de pré-archivage qui fut inondé a été fermé. À présent, cette opération se déroule dans un local mis à disposition, mais à la superficie moindre<sup>142</sup>. De plus, les archives rescapées sont conservées sur deux sites, soit aux archives départementales de Charente-Maritime,

---

140. Archives départementales de Charente-Maritime, "Tempête Xynthia, conséquences sur les archives", fichier powerpoint, 64 diapos, 2014.

141. Entretien de Mme Patron du 13 février 2015.

142. Entretien de Mme Patron le 13 février 2015.

soit sur le site de Fétilly.

Le point essentiel souvent reproché et sur lequel il y a une insistance des archivistes est la conservation des archives en sous-sols. Si cela ne peut être changé, les aménagements se concentrent sur les centimètres séparant la dernière tablette et le sol, de nombreuses préconisations sur la hauteur et espace entre les tablettes sont par ailleurs produites<sup>143</sup>. Ce fut notamment le cas aux archives municipales de Nancy, même si le souhait de M. Peter serait de changer de bâtiment, car actuellement l'infrastructure « *n'est pas conçu[e] pour un service d'archives* »<sup>144</sup>, étant une ancienne usine de chaussure qui, auparavant a subi un incendie en 1906<sup>145</sup>, l'établissement n'est pas adéquat à la conservation d'archives. Cet argument est souvent repris lorsque l'on s'intéresse aux impacts de sinistres dans les bâtiments d'archives. En revanche, les archives départementales du Var ne furent



**Figure 4:** Exemple de dégâts - le local des archives de l'étude notariale de Trans-en-Provence après les inondations (Source : archives départementales du Var)

pas touchées lors des inondations de juin 2010, pourtant considérées comme l'une des catastrophes contemporaines les plus terribles. Cela est dû à l'infrastructure accueillant les documents. En effet, celle-ci consiste en une tour de quatorze étages, les archives étant conservées aux niveaux supérieurs. Un second bâtiment leur fut octroyé, un bâtiment qui prend en compte les risques d'inondations dans sa conception.

Ceci est explicité par M. Droguet, directeur des archives départementales : « *là c'est un bâtiment qui est tout en longueur sur trois niveaux, et les magasins se trouve à partir du 1<sup>er</sup> étage, donc là c'est pareil avant que les documents soient touchés par l'eau enfin il y aura des dégâts énormes sur la ville de Draguignan* »<sup>146</sup>. Clairement les constructions actuelles sont de plus en plus sûres. Les règles de base étaient pourtant respectées dans les services d'archives interrogés, on peut préciser que les inondations étant si exceptionnelles que même le respect de l'ensemble de ces règles ne suffit pas à contrer les eaux.

143. Instruction DAF DITN/RES/2008/005 du 15 juillet 2008 : Les rayonnages dans les bâtiments d'archives.

144. Voir annexe 5 p. 90.

145. Voir annexe 5 p. 90.

146. Voir annexe 6 p. 91.

Néanmoins, on peut remarquer une modification commune à tout service d'archives ayant subi des dégâts des eaux. Il s'agit d'aménagement des magasins afin d'avoir du métrage linéaire supplémentaire. Effectivement, cela est important dans la mesure où, après une inondation les archives, en raison de l'eau contenue dedans, gonflent. Malgré le traitement des dossiers, les unités de conditionnement antérieures au sinistre ne suffisent plus. Parfois les documents qui composaient une seule unité de conditionnement reviennent du traitement en deux voire trois boîtes. Cela a pour conséquence l'adaptation de la cotation.

Les conséquences sur les bâtiments sont à tempérer parce qu'actuellement les risques sont pris en compte dans les projets et les constructions des bâtiments d'archives. Les prémices d'une meilleure protection dans les magasins ont vu le jour en 1992<sup>147</sup>. Toutefois, ce n'est que récemment que l'on assiste à plus de mesures qui tendent à intervenir dans ce sens. Dans la nouvelle version en 2009 des *Règles de base pour la construction, l'extension ou le réaménagement d'un bâtiment d'archives*<sup>148</sup>, un chapitre fut même ajouté prenant en compte les dégâts dus aux incendies ou aux inondations, la problématique est, dans cette édition, portée sur la sûreté des archives. Mme Belaisch, architecte au Service Interministériel des Archives de France exprime cet aspect en affirmant : « *quand il y a un concours d'architecture [...] ce sont des gens qui ont déjà l'expérience et qui connaissent déjà le sujet [...] donc voilà la gestion des risques est forcément prise en compte* »<sup>149</sup>. Par ailleurs, les publications des Archives de France sont aussi là pour orienter chaque projet. De plus, le réseau des archivistes se réunit à de nombreuses occasions, dans des congrès ou des réunions, durant lesquels un partage d'expériences et d'informations a lieu. Cet échange permet aux interlocuteurs d'appréhender les choix de chacun en matière de bâtiment. En outre, après une catastrophe, de telles réunions permettent de comprendre où se situaient les failles ou les éventuelles faiblesses au sein d'établissements sinistrés. Mme Belaisch rapporte : « *Dans les faits, il peut y en avoir, mais ça c'est parce qu'entre la théorie et la pratique il peut y avoir des accidents. C'est toujours un équilibre entre les bénéfices et les risques* »<sup>150</sup>. On remarque alors, que même en prenant les mesures que l'on considère comme optimales pour la protection, pour la sauvegarde des documents, nul service n'est à l'abri de vivre une inondation comme ce fut le cas durant ces dernières années.

---

147. Note AD 1399 du 3 février 1992 : « Bâtiments d'archives. Règles de sécurité et de protection des documents ».

148. Instruction DAF/DITN/RES/2009/013 : Nouvelle édition des « Règles de base pour la construction, l'extension ou le réaménagement d'un bâtiment d'archives ».

149. Voir annexe 2 p. 89.

150. Voir annexe 2 p. 89.

### 3. L'après inondations : entre difficultés et postérité

Les archives en décontamination, les locaux nettoyés, l'intérêt des archivistes se portent par la suite sur la reprise d'activité. Le but est de se préparer à la réintégration après traitement. En outre, une fois les événements passés, on remarque que les agents font un retour sur les inondations, sur eux-mêmes, et sur le travail durant le désastre. Cela entraîne le développement d'une conscience commune des événements qui ne demande qu'à s'épanouir.

#### 3.1. La complexité de la reprise d'activité

Une fois les traitements appliqués sur les documents il convient d'entamer un processus de reprise d'activité. Le retour à la normale est un mécanisme fastidieux qui ne se déroule pas sans entrave. En effet, cela est visible à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, on remarque des complications dans le dialogue avec les prestataires s'occupant des archives. Ces difficultés entraînent des complications au niveau du suivi des documents. Prenons l'exemple des archives sinistrées de Charente-Maritime<sup>151</sup>, Mme Patron précise que des problèmes apparaissent lorsque les entreprises retournent les documents partis en décontamination. Les boîtes retournées ne respectent pas toujours l'étiquetage de départ. Se dessine alors un nouvel aspect qui pose problème dans les services touchés, celui du suivi. Ce souci provient du fait que l'humidité due à l'inondation a décollé les différentes étiquettes des boîtes, par conséquent il n'y a plus de cotation. Ceci représente un souci d'une importance capitale pour un service d'archives, les étiquettes identifiant les boîtes étant perdues, il devient difficile d'identifier chaque unité matérielle. L'outil primordial afin de contrer cet éventuel souci est un récolement topographique, qui doit être maintenu à jour<sup>152</sup>. Toutefois, malgré cela, même avec ces précautions, si les entreprises ne prennent pas soin des étiquettes disposées afin de reconnaître les documents, le travail de réintégration de chaque boîte devient extrêmement long et chronophage. Il faut alors tout repointer afin de ré-identifier chaque document et refaire une cotation pour chaque archive. Dans ce contexte, M. Peter précise que pendant un contrôle dans les locaux de l'entreprise : « *les documents avaient été mal cotés ou rangés avec d'autres archives par les agents du prestataire* <sup>153</sup> », cela ajoute des difficultés dans la traçabilité des documents.

---

151. Entretien de Mme Patron le 13 février 2015.

152. Entretien de Mme Patron le 13 février 2015.

153. Voir annexe 5 p. 90.

Dans cette optique, on peut mettre en exergue la restitution partielle à laquelle ont dû faire face les archives. Pour illustrer cette difficulté, on peut préciser lors des multiples contrôles qu'entreprennent les archives départementales en août 2011, soit dix-neuf mois après Xynthia, sur les deux sites confondus qui reçoivent les archives rescapées il manque encore 135 boîtes, 3 palettes, et un bac entier.<sup>154</sup> On peut aussi prendre pour exemple les archives municipales de Nancy après les inondations de mai 2012, M. Peter expose le manque d'une centaine de documents<sup>155</sup>. Clairement cette restitution constitue un véritable frein dans la volonté de retrouver la situation d'origine, les services voulant tourner la page et prendre un nouveau départ se retrouvent bloqués par la reconstitution seulement partielle des fonds d'archives.

*« Très vite, en effet, nous remarquons que les registres de délibérations ainsi que les liasses du service de l'urbanisme présentent des tâches de couleur suspectes. Une odeur de moisi et des réactions allergiques chez certains agents confortent nos soupçons »*<sup>156</sup>. Cette constatation sur les moisissures de M. Peter nous permet d'entrevoir que le suivi n'est donc pas le seul obstacle à la réintégration définitive des documents. Effectivement, il s'agit d'une conséquence à laquelle les différents services ne s'attendaient pas dans la mesure où l'entreprise qui a traité les documents leur a renvoyé comme étant décontaminés. Ces éléments sont des aspects auxquels on ne s'attend pas dans ces situations. Cela ajoute des tâches supplémentaires à un travail déjà perçu comme très long. Les moisissures représentent un autre désastre lorsqu'elles sont actives, « elles constituent un risque majeur dans les magasins d'archives »<sup>157</sup>. Il faut impérativement séparer les bonnes boîtes des mauvaises afin d'éviter toute propagation des champignons. L'isolation des archives moisies devient nécessaire. Il convient en conséquence d'effectuer un nouveau traitement. En plus d'être nuisibles pour les documents, les moisissures le sont également pour les agents manipulant les archives contaminées. Des précautions particulières doivent être alors prises. Aucun archiviste n'est autorisé à s'occuper des archives moisies sans combinaison adéquate afin de le protéger. En 2011, grâce à la subvention du ministère de la Culture, un programme sur les moisissures dans les services d'archives et les risques sur la santé, intitulé "Plan National de Recherche sur la Conservation des Collections" (PNRCC)<sup>158</sup> a été lancé. Ce programme permet, entre autres, d'illustrer les risques pour la santé que

---

154. Archives départementales de Charente-Maritime, Procès-verbal de réception définitive du 09 août 2011.

155. Voir annexe 5 p. 90.

156. Rapport des Archives municipales de Nancy à la Direction générale des services.

157. Instruction DAF DITN/RES/2008/004 : « Lutte contre les risques biologique ».

158. Marie-Dominique Parchas, Réunion des Directeurs d'archives départementales (DAD) du 23 juin 2011.

peuvent éventuellement représenter les champignons. Pour en revenir aux documents, la solution choisie est celle de l'oxyde d'éthylène. Cette technique consiste en la diffusion d'un gaz toxique pour l'homme mais qui traite dans sa globalité les documents grâce à sa constitution volatile, il peut s'insérer dans la masse des archives. Pour se faire en toute sécurité, on utilise un autoclave où le gaz une fois dispersé est aspiré. Malgré cela, il faut laisser les divers documents ventilés pendant deux ou trois semaines. La sélection, par l'entreprise, d'une technique de traitement global des documents constitue un des reproches majeurs des services d'archives ayant eu recours à son expertise. Cette entreprise utilise l'ozone, cependant, pour que le traitement soit efficace il faudrait l'effectuer feuille par feuille, ce qui est long et cher en main-d'œuvre<sup>159</sup>.

Il est important de noter les difficultés de communication avec l'entreprise qui s'est occupée des différentes inondations. Il faut savoir qu'il existe peu de sociétés d'intervention après sinistre en France, elles sont au nombre de trois ou quatre<sup>160</sup> et sont liées avec les compagnies d'assurances et les experts. Pour Mme Parchas il faudrait « *leur faire comprendre que le patrimoine c'est quelque chose de spécifique, de fragile, et qu'elles prennent [les entreprises] ça en compte. [...] je suis allée visiter les boîtes et j'ai eu énormément de mal à faire comprendre ça* »<sup>161</sup>. Même si on assiste à un développement de la spécialisation des entreprises dans les interventions après sinistres, une partie de celles-ci sous-traite la prestation, et ne connaît pas précisément toutes les subtilités afin de traiter



**Figure 5:** Archives gondolées prenant une place plus importante dans les magasins (Source : archives municipales de Nancy)

des documents d'archives, les prestataires peuvent proposer des procédures inadaptées. Les coûts importants pour un traitement qui se révèle inefficace, ces sommes s'élèvent à environ des 150 000<sup>162</sup> à 180 000 euros<sup>163</sup>.

Pour revenir à une situation que l'on peut qualifier de "normale" il a fallu un temps considérable. En outre, pour retrouver une situation semblable à celle d'origine, il faut réintégrer matériellement les archives,

159. Entretien de Mme Patron le 13 février 2015.

160. Voir annexe 1 p. 88.

161. Voir annexe 1 p. 88.

162. Voir annexe 5 p. 90.

163. Alain Droguet, Note de bilan qualitatif de l'année 2010 des archives départementales du Var.

comme les documents restent gondolés même après traitement il faut réorganiser la place dans les magasins. Cette réorganisation, elle-aussi, implique un délai supplémentaire (figure 5).

Il est également pertinent de se préoccuper du temps pris par le retraitement de versements touchés, reprendre tout le travail qui avait plus ou moins été réalisé avant les incidents. La totalité de ces multiples actions entraîne en retard non négligeable pour la reprise d'activité. Mme Patron me précise que pour le cas des archives départementales de Charente-Maritime s'étant occupé des archives du Conseil général, les inondations ont eu lieu le 28 février 2010, tout est évacué au 1<sup>er</sup> avril de cette année et la réintégration de son intégralité fut faite le 31 décembre 2011. Malgré la réintégration suivant la catastrophe, il a fallu un peu plus de quatre années pour retrouver une situation normale avec reprise d'activité. Mme Patron me confie que le personnel présent lors des événements vient tout juste de s'en remettre<sup>164</sup>. Ce fut aussi le cas pour les archives municipales de Nancy, M. Peter précise « *Voilà, les événements, les inondations sont pour nous un tournant, on subi les conséquences pendant pratiquement ... là, on voit la fin du tunnel* »<sup>165</sup>.

On constate la durée qu'il faut pour se remettre de tels désastres, pour Nancy ce délai est de trois années. Les délais de reprise d'activité et ceux pour se remettre des événements sont plus difficiles à étudier dans la mesure où de multiples sites conservant des archives publiques ont été touchés et que chaque établissement a vécu les inondations de 2010 différemment. M. Droguet souligne une reprise d'activité « *quasiment immédiate* » mais me précise que cela dépend de beaucoup de cas. Ainsi lorsqu'on prend l'exemple de l'hôpital de Draguignan, la reprise s'est faite relativement rapidement en raison de la nature de l'établissement, toutefois pour le personnel, le temps nécessaire pour s'en remettre psychologiquement est plus long<sup>166</sup>. Malgré les conséquences qu'ont eues les eaux sur les documents d'archives, il convient de préciser qu'une fois la réintégration terminée, tous les documents traités sont aujourd'hui communicables au public s'y intéressant. La lisibilité et la compréhension des documents n'ont pas été altérées pour une majeure partie. Toutefois, on souligne ici l'importance d'expliquer aux divers lecteurs l'état des pièces d'archives, car certes les papiers ont surmonté les dégâts des inondations et sont revenus de traitement, mais à cause de l'eau et des moisissures nous sommes en présence de documents dont la fibre de papier est entièrement dilatée. La fragilité des archives en est alors décuplée.

---

164. Entretien de Mme Patron du 13 février 2015.

165. Voir annexe 5 p. 90.

166. Entretien de Mme Napolitano du 24 avril 2015.

### 3.2. La mémoire des sinistres

Une mémoire des sinistres se construit progressivement. Elle a pour origine les conséquences que les catastrophes naturelles ont sur les agents, sur le personnel les ayant vécues. En effet, les événements marquent les esprits et en conséquence les archivistes sont plus aptes à partager cette mémoire qu'ils ont des situations auxquelles ils doivent faire face. L'ensemble des services consultés est touché par cet aspect de la catastrophe. On évoque essentiellement les dégâts sur les documents d'archives ou encore sur les bâtiments et moins sur le personnel présent. Ainsi, le terme de "traumatisme" peut être utilisé pour parler des conséquences des diverses inondations. Ces conséquences sont d'autant plus longues que le travail pour le traitement des documents et leur réintégration est également long.

*« C'était un traumatisme qui dépasse l'entendement . »<sup>167</sup>*

L'aspect psychologique est intéressant à analyser dans la mesure où chacun possède sa notion de traumatisme. Certains mentionnent un choc sur le moment comme ce fut le cas pour l'équipe des archives départementales de Charente-Maritime, ainsi que pour les archives départementales du Var, M. Droguet relate *« il y a trois agents des archives départementales qui ont failli y passer, sauvés au dernier moment. Déjà au niveau du personnel ça devient un traumatisme, et je peux vous dire que les jours qui ont suivi les inondations et qu'on fait le tour des différents sites conservant des archives publiques qui ont été touchées c'était éprouvant »<sup>168</sup>*. Ici, on voit apparaître une autre caractéristique, la sécurité des agents, même si cela est la priorité première lors de catastrophes, personne n'est à l'abri des sinistres qui par leur nature sont à l'origine d'accidents plus ou moins graves. L'exemple de Nancy est intéressant à analyser, car il place la notion de traumatisme après coup. *« ...on a été traumatisés bien sûr, mais pas au point d'en avoir des séquelles. Ce qui nous a le plus traumatisés, je pense, c'est par la suite, le fait que cette lyophilisation, que tous les traitements n'ont pas été forcément positifs. C'est-à-dire, avoir des documents suspects, pour moi, c'était une bombe à retardement »<sup>169</sup>*. Finalement, le traumatisme est un trait commun constaté au sein des différents entretiens. Il est pertinent de souligner que tout le stress ressenti lors des événements joue dans l'intensité du traumatisme. Cette notion ajoute à la difficulté pour surmonter de telles épreuves. Certains services sont en train de s'en remettre actuellement alors même que les phénomènes se sont

---

167. Voir annexe 5 p. 90.

168. Voir annexe 6 p. 91.

169. Voir annexe 5 p. 90.

déroulés au minimum il y a trois ans. Le temps qu'il faut pour réintégrer les documents joue un rôle important sur le mental des archivistes. Cela est lié à l'ampleur des inondations, lors de dégâts des eaux plus minimes, les effets se font moins ressentir sur les archivistes. Dans les cas présentés, vivre de tels événements, que l'on peut qualifier d' "exceptionnels" n'est pas à nuancer.

Certains organismes ont une influence sur le souvenir de ces événements. On peut ici mentionner le comité du Bouclier Bleu qui joue un rôle dans la constitution de cette mémoire. Malgré les interventions entreprises au sein de ce comité, pour les différents cas de cette étude, la section française du Bouclier bleu n'a pas été consultée. Les collaborations ont été plus sensibles au niveau du SIAF. Chacun des interlocuteurs m'a précisé que les remarques et conseils de Madame Marie Dominique Parchas sont à prendre en compte. Elle est présente pour chaque sinistre. Cela joue aussi dans le développement de cette mémoire, car Mme Parchas fait régulièrement appel à leur expérience lors de conférences, de réunion, ... « *Donc aujourd'hui je suis même "Monsieur Inondation" parce qu'à chaque fois qu'elle a besoin, ... enfin elle m'a appelé deux fois* »<sup>170</sup>. Le partage d'expériences est important lors d'événements catastrophiques, car cela permet de combler les lacunes que représente l'absence de PSU ou le manque de préparation dans sa globalité. En effet, les retours d'expériences exposent précisément les différentes étapes entreprises pendant et après les inondations. « *Notre expérience intéresse !* »<sup>171</sup>, ainsi s'exprime M. Peter lorsqu'on aborde le sujet du partage d'expériences. Les services d'archives touchés sont aussi contactés par d'autres services ou par le Service interministériel des Archives de France. Il s'agit d'une certaine manière d'entreprendre une expertise des inondations. Ces consultations participent à accroître la visibilité des désastres, dans un premier temps dans le réseau des archivistes, et ensuite dans un contexte patrimonial plus large. On peut voir, en quelque sorte, à travers ce partage un progrès considérable dans l'organisation d'une part de la prévention, et d'autre part dans la gestion en cas de sinistre. D'autant plus que les différentes expériences sont relayées par les Archives de France qui depuis quelques années commencent à développer des textes en la matière.

---

170. Voir annexe 5 p. 90.

171. Rapport des archives municipales de Nancy à la Direction générale des services.

« *Il est important que la mémoire du risque soit entretenue ...* »<sup>172</sup>. Cette dimension de mémoire est notamment soulevée par M. Droguet qui évoque cette problématique d'oubli des catastrophes et de leurs conséquences. « *on a dans le Var une mémoire très vivante des feux de forêt mais on n'a pas la mémoire des inondations* ». Une "amnésie circonstancielle" peut alors être évoquée. Le souvenir des inondations permettrait de connaître les dévastations qui en découlent afin d'essayer d'anticiper les gestes à avoir. Dans les archives du Var s'est déroulé ce que M. Droguet nomme un « *retour sur le passé* »<sup>173</sup>, les archives contenant la mémoire des inondations, après diverses études, les chercheurs ont fait ressortir le fait que les inondations ont toujours lieu dans les mêmes zones de la région. Ces différentes études sont notamment accompagnées depuis le 22 juin 2013 d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme fut, entre autres, lancé à la suite des terribles inondations qui sont advenues durant l'année 2010, c'est-à-dire suite à la tempête Xynthia et aux inondations de la Dracénie<sup>174</sup>. Grâce à ce type de programme, les collectivités peuvent demander une labellisation et obtenir des subventions. On remarque alors ostensiblement que le retour sur le passé, ayant pour origine cette absence de mémoire des inondations, a permis le développement de programmes se basant sur les archives. Ces projets ont à l'occasion « *démontrer leur utilité sociale dans un domaine qui mobilise fortement nos contemporains* »<sup>175</sup>.

Ainsi, le développement de la mémoire des sinistres permet aussi une organisation améliorée face aux catastrophes. En effet, les archivistes peuvent alors avoir des connaissances concrètes sur le sujet. Les procédures à suivre sont communiquées et explicitées<sup>176</sup>. La mémoire des sinistres porte aussi sur les bons gestes à avoir et les mauvais à bannir. Plus que des informations théoriques, on assiste ici à des connaissances mises en pratiques et dont l'efficacité a été prouvée. Les retours d'expériences parfois intitulés "Retex" peuvent être vus comme indispensable pour aider des futurs sinistrés<sup>177</sup>. La mémoire des catastrophes passe également par une bonne visibilité dans la société, les sinistres doivent être perceptibles par tous. Pour les différents cas étudiés, cette visibilité existe<sup>178</sup>. Au

---

172. Citation du préfet du Var lors de la présentation du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable relatif aux inondations de juin 2010 qui ont touchées la Dracénie. Disponible [en ligne] sur <http://www.diffusion.var.pref.gouv.fr/contenu/documents/flashInfos/2723d092b63885e0d7c260cc007e8b9d.htm> (consulté le 31 avril).

173. Alain Droguet, « La mémoire des inondations dans le Var à la suite des inondations du 15 juin 2010 » dans *La Gazette des archives*, n°230, AAF, 2013, p. 136.

174. *Ibidem* p. 137.

175. Alain Droguet, « La mémoire des inondations dans le Var à la suite des inondations du 15 juin 2010 » dans *La Gazette des archives*, n°230, AAF, 2013, p. 138.

176. Archives municipales de Nancy, *Inondations aux archives*, 2012, 03 minutes 49.

177. Archives de France, *Services d'archives, démarches relatives au traitement de collections et locaux sinistrés*, Paris, Archives de France 2010, 15 p.

178. *Archives sauvées des eaux*, reportage sur France 3, 24 août 2011, 02 minutes 32.

sein même des services, on entretient cette mémoire. Aux archives départementales, les documents en lien avec Xynthia viennent tout juste d'être archivés<sup>179</sup>.

La constitution d'une mémoire vive sur les catastrophes naturelles dans les archives en France permet également aux services accidentés de faire un bilan qui devient alors bénéfique à tous. Faire un tel bilan permet dans un premier temps de réfléchir sur les causes des dégâts, et dans un second temps de porter la réflexion sur le désir de réduire la vulnérabilité des collections. L'ensemble des services d'archives peut se renseigner dans l'éventualité qu'un tel désastre se produise aussi. Si cela arrive, le personnel ne serait pas totalement démuné. On voit donc que la mémoire des sinistres est en lien direct avec la sensibilisation des archivistes.

### 3.3. L'accroissement de la sensibilisation sur la gestion des catastrophes naturelles

Dans le cadre d'une catastrophe naturelle ou toute autre dégradation, il est donc important dans un premier temps de partager les informations sur les événements. Il s'agit de permettre un échange, un dialogue bénéfique à tout autre service patrimonial en cas de sinistre. Cela favorise ainsi la sensibilisation non seulement des archivistes, mais de tout un éventail de personnes variées. L'intérêt porté à la protection, au sauvetage de fonds, de collections, est un sujet pluridisciplinaire. Les différents exemples de l'étude de cas sont intéressants à analyser, car chacun des services était plus ou moins sensibilisé aux risques pour les archives. Cela montre que l'information qui s'est amorcée depuis quelques années s'est bien intégrée aux missions d'un service, tout au moins dans les cas consultés pour cette étude. Le directeur des archives municipales de Nancy met d'ailleurs l'accent sur la sensibilisation de son personnel : « *Le personnel, je passe mon temps à le sensibiliser, mais bon il est sensible* », il ajoute : « *Enfin bref, donc aujourd'hui tous les gens sont plus ou moins très motivés et très sensibles à ce qui se passe dans la maison* »<sup>180</sup>. On souligne également que l'initiation à la gestion des risques de catastrophes naturelles est favorisée par le réseau des archivistes. En effet, Mme Parchas précise que les archivistes possèdent : « *Un très bon réseau de communication* »<sup>181</sup>.

---

*Congeler pour mieux préserver*, reportage sur Europe 1, 17 mars 2010, 01 minutes 21.

Saïd Labidi, « Les archives congelées et lyophilisées », l'Est Républicain, du 24 mai 2012.

179. Visite des locaux des archives départementales le 03 avril 2015.

180. Voir annexe 5 p. 90.

181. Voir annexe 1 p. 88.

Ainsi, les échanges qui ont lieu participent à cette sensibilisation. « ... *c'est le réseau avec le forum où chacun dialogue, où chacun peut poser la question, où chacun peut dire j'ai fait une erreur et ose dire qu'il a fait une erreur [...], c'est une richesse importante* »<sup>182</sup>. Le partage d'expériences est donc également favorisé par la sollicitation de la communauté d'archivistes. Un groupement qui tend à s'ouvrir aux autres disciplines afin d'améliorer l'échange autour d'une base solide de connaissances concrètes. Cela permet de discerner plus aisément les points faibles du patrimoine.

La sensibilisation ne se limite pas seulement aux archivistes, mais aussi englobe l'information des élus. Si la sensibilisation des archivistes est une notion qui est en plein développement ce n'est pas le cas pour celle concernant les élus. Ce manque est déploré par les différents services, si on prend l'exemple des archives municipales de Nancy, M. Peter expose ce manque en affirmant « *On arrive toujours au même problème, c'est toujours le même problème, la ville n'a pas pris conscience ou n'a pas pris assez conscience* »<sup>183</sup>. Ce sont les élus qui vont prendre les décisions et choisir de débloquent ou non un budget pour les archives. Sans un budget adéquat, les services d'archives doivent toujours faire un choix dans les priorités, et la préparation aux risques de catastrophes naturelles n'en fait pas partie. Pour l'heure, il y a un groupe de travail dirigé par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) qui monte chaque année un colloque intitulé "Les journées de la conservation-restauration", selon Mme Parchas « *l'objectif est qu'il y est un site au niveau du ministère de la Culture dans lequel tous les services mettent des documents sur la conservation-restauration et qu'on écrit aussi au sein de ce groupe de manière à sensibiliser les élus* »<sup>184</sup>. On observe alors qu'au niveau du MCC on ressent ce besoin de sensibiliser les élus.

Finalement, on peut remarquer un changement visible dans la sensibilisation des archivistes, ou tous les autres agents travaillant dans un service d'archives, bibliothèques ou musées. Des efforts sont réalisés en direction des archivistes et des élus. Ce ne sont pourtant pas les seuls à être sensibilisés. Étant donné le traumatisme résultant des épisodes catastrophiques, le personnel ambitionne d'attirer l'attention du plus grand nombre. C'est pourquoi des vidéos<sup>185</sup> sont faites en conséquence, reprenant chaque étape effectuée. En outre, pour le cas de la Charente-Maritime une présentation<sup>186</sup> est faite par exemple aux stagiaires découvrant le service. L'archiviste peut être vu comme un « être de

---

182. Voir annexe 1 p. 88.

183. Voir annexe 5 p. 90.

184. Voir annexe 1 p. 88.

185. Archives municipales de Nancy, *Inondations aux archives*, 2013, 03 minutes 49.

Ministère de la Culture et de la Communication, *Le patrimoine, ça déménage !*, 19 minutes 29.

186. Archives départementales de Charente-Maritime, "Tempête Xynthia, conséquences sur les archives", fichier powerpoint, 64 diapos, 2014.

*communication* »<sup>187</sup> dont l'un des atouts se retrouve à travers cette dimension relationnelle.

Cependant, il est utile de rappeler qu'au travers de ces exemples, on confirme bien la sensibilisation qui commençait à se mettre en place, néanmoins, elle n'est pas considérée comme suffisante à l'heure actuelle, même si comme le note M. Droguet « Il faut savoir tirer les leçons »<sup>188</sup>.

Dans cette optique, la sensibilisation du personnel est associée à sa formation. Plus les équipes sont formées moins elles se sentent dépourvues sur le moment, Mme Patron relève ce détail en exposant le fait que même si les archives départementales de Charente-Maritime n'avaient pas au moment de la catastrophe de plan de sauvegarde et d'urgence, le personnel était formé, cela permet une gestion plus rapide lors des événements<sup>189</sup>. Les archivistes ont des formations spécifiques. Mme Parchas me précise qu'« *aujourd'hui, le ministère de la Culture a voulu que les formations soient de plus en plus transversales. Donc depuis c'est moi qui les coordonne, depuis je ne sais combien de temps* »<sup>190</sup>. On remarque alors que former les différentes équipes chargées de la conservation d'archives était vu comme une nécessité, pour au moins leur procurer une base de réflexion sur ce sujet. Une base qui évolue en s'adaptant à chaque service conservant des archives. On parle ici de service, car si l'on prend comme exemple les inondations qui ont touché le Var, ce sont particulièrement les archives de sites comme les notaires, ou encore l'hôpital, où le personnel est moins bien formé que ses collègues. M. Droguet souligne cela en affirmant « *Non pas particulièrement [en parlant des formations], disons que c'est qui avait une certaine expérience dans un autre pays et qui est conduit les opérations avec mon adjointe* »<sup>191</sup>. Il devient alors visible que les formations sont encore limitées lorsque l'on est en dehors des services d'archives. Des actions vont dans ce sens afin d'améliorer la prise en compte des risques dans tous les sites conservant des archives publiques. Mme Parchas va elle-même sur place afin de former les différentes équipes. Son travail est capital, car tous les témoins interrogés ont précisé l'importance de ses interventions. Que son aide fut précieuse lors des événements. « *... et il n'y a pas d'abord une équipe qui se crée en disant voilà où sont les urgences, toi tu vas faire ci, toi tu vas faire ça, etc... et les Français ont été extrêmement intéressés par les actions qu'ont été faites à Cologne avec l'effondrement des archives*

---

187. Marie-Agnès Dubos « "Que d'eau, que d'eau!" Mise en place d'un plan d'urgence après un sinistre » dans *La Gazette des archives*, n°231, AAF, 2013, p. 323.

188. Voir annexe 6 p. 91.

189. Entretien de Mme Patron du 13 février 2015.

190. Voir annexe 1 p. 88.

191. Voir annexe 6 p. 91.

*parce que les Allemands sont des gens extrêmement structurés* »<sup>192</sup>, notre informateur exprime l'idée que les Français ont encore des progrès à effectuer en matière de formations. Actuellement, des évolutions vont dans ce sens, notamment grâce aux différents exercices pratiques auxquels sont confrontées les équipes afin de les mettre face à l'urgence. Les formations se déroulent toujours avec la même démarche, en premier lieu on se projette en recréant un scénario afin de distinguer et anticiper les éventuels problèmes qui pourraient subvenir. À présent, avec les formations, les archives, bibliothèques, les musées sont passés d'une vision hypothétique à des acteurs formés et préparés le mieux possible à réagir efficacement à des situations de crise. Les formations sont réalisées de façon pluridisciplinaire, afin que chacun apporte ses connaissances spécifiques à autrui, travailler sur le sujet avec d'autres établissements « permet de constituer des groupes de travail »<sup>193</sup>.



---

192. Voir annexe 1 p. 88.

193. Isabelle Rambaud, « Rapprochement musée et archives » dans *La Gazette des Archives*, n°209-210, Paris, AAF, 2008, p. 189.

## Conclusion

Cette partie aborde la prise en compte des catastrophes dans plusieurs services d'archives de Charente-Maritime, du Var ainsi qu'en Meurthe-et-Moselle. L'analyse a permis de constater que la prise en compte des sinistres dans les services d'archives est plus importante aujourd'hui.

À la suite de la mise en commun des entretiens, il convient toutefois de mettre en exergue le décalage qui existe entre la théorie et la pratique, en effet malgré l'existence de nombreuses préconisations en matière de sinistre, une fois en face de celui-ci les différentes recommandations sont parfois en inadéquation avec les dégâts existants. Par ailleurs, lors de ces épisodes catastrophiques il faut insister sur l'importance du travail d'équipe ainsi que la collaboration avec les pompiers et le SDIS. Un personnel soudé autour des fonds et collections permet un travail plus efficace et une meilleure prise en charge des documents. Celle-ci est d'ailleurs un élément positif dans cette étude, car les différentes techniques employées sont bien intégrées que ce soit avec la lyophilisation ou avec le séchage en interne. De nombreuses difficultés se font ressentir lors des différentes inondations advenues, cela est notamment dû au manque de plan de sauvegarde et d'urgence qui constitue une préparation aux différents sinistres. L'obligation des plans communaux de sauvegarde fait de l'anticipation des catastrophes une obligation pour les communes, et cette prévention se ressent dans les différents établissements patrimoniaux.

Parce que les catastrophes et leurs impacts dans les archives sont d'une certaine façon plus visibles de nos jours, l'assimilation du risque pour tous s'est intensifiée. L'un des éléments qui a permis l'accroissement de cette visibilité est le partage des expériences de chacun qui a permis de faire un éclairage sur les risques encourus dans les magasins d'archives et sur les fonds. Malgré cet essor, il est clair que ce ne sont que des prémices car aujourd'hui, la plupart des services refusent d'admettre la possible occurrence de telles catastrophes.

## Conclusion générale

L'étude de cas conforte les préoccupations autour de la protection du patrimoine en y ajoutant une vision plus concrète. Depuis maintenant une cinquantaine d'années, on remarque une prise en compte plus importante de la protection et de la sauvegarde du patrimoine. Les risques d'inondations sont désormais un péril pris au sérieux. Les différentes mésaventures qui ont troublé le patrimoine durant ces dernières années ont amené les acteurs principaux à réfléchir à leur propre service, collection, œuvre. La fragilité de la protection du patrimoine est un fait dorénavant présent dans les mentalités. Le monde des archives, menacé également par les catastrophes naturelles, évolue considérablement. Il est préconisé que le risque doit être assimilé par chaque agent des archives. Plus les connaissances seront meilleures, meilleure sera la protection des documents d'archives. Cela passe par l'accroissement du travail pluridisciplinaire. Les différentes spécialités liées au patrimoine documentaire se rapprochent dans de telles épreuves, on voit alors se développer une solidarité. On remarque ici que les connaissances sont diverses, autant dans la conservation et le conditionnement des archives que dans la construction et les aménagements de bâtiments. C'est une problématique qui se doit d'être pensée dans sa globalité. Ainsi, on assiste au développement de la pratique de la conservation préventive, pan théorique de la discipline, le sauvetage en constituant l'aspect pratique. Bien que la première soit devenue progressivement une des missions fondamentales dans un service d'archives, la seconde reste dans l'expérimental. L'expérience devient la pièce maîtresse pour élaborer une barrière protectrice plus fiable et plus efficace. Grâce aux formations que proposent les différents organismes, présentés dans cette étude, et qui sont suivies pleinement par les archivistes, les gestes et les attitudes sont connus et perceptibles dans les différents exemples sélectionnés dans ce travail. Toutefois, ces formations ne sont pas suffisantes pour contrer toute éventualité de catastrophes naturelles. Les retours ont alors un rôle devenu essentiel dans cette problématique. Pourtant, pour un service, le fait de vivre la catastrophe reste l'élément déclencheur incontestable de la prise de conscience. Cette notion de "vécu" est mise en exergue durant toute cette étude. L'accroissement de la sensibilisation permet une meilleure visibilité des événements. C'est par ce biais que chaque service observe les points forts et les faiblesses de chacun. Ainsi, il est opportun de rappeler que les services d'archives sont progressivement en train de se doter de programmes de sauvegarde, cet accroissement certes sensible, est une étape dans la préparation en cas d'éventuelles catastrophes naturelles. Certains programmes sont spécifiques aux inondations du fait de leur fréquence. Il est intéressant de distinguer par exemple les programmes d'action de prévention des inondations, des

plans de prévention du risque inondation. Ce développement d'une prévention adaptée à chaque service et de réalisation de plan de sauvegarde et d'urgence s'accroît sensiblement ces dernières années et insiste clairement sur la nouvelle prise en compte des catastrophes naturelles, en particulier concernant les inondations dans les services. Cela permet de diminuer les dégâts en cas de catastrophe. Les sinistres qui ont touché La Rochelle, le Var ou encore Nancy sont des inondations, qui restent dans les mémoires notamment par la communication qu'il y a eue autour. Leur expérience est diffusée, ce qui n'est pas toujours le cas, de nombreux incidents plus ou moins importants touchant les archives fréquemment sans que cela soit connu. Toutefois ces changements ne sont qu'à leurs débuts et sont, de nos jours, en constante évolution. On ne peut que supposer l'avancée de ces pratiques dans les prochaines années. La sensibilisation autour des menaces auxquelles fait face le patrimoine est confirmée par cette étude qui montre que les formations et le réseau des archives ont été plus que nécessaires lors d'événements de ce type. Affronter ces inondations et tout ce qu'elles impliquent en termes de dévastations est une chose impossible, il est pertinent d'accentuer l'implication de tous pour une gestion optimale. Cette implication, ce dialogue autour de ces catastrophes naturelles ont fait accepter le risque. Il faut tout de même préciser que cette prise en compte se déroule principalement dans des régions habituellement confrontées à des aléas naturels. Ce qui permet ici de nuancer cette conscience de la fragilité de la protection du patrimoine si un cataclysme venait à se déclarer prochainement. Même si ce sujet est en essor, on déplore le fait que ce ne soit toujours pas la priorité des différents services patrimoniaux. Afin de contrer et de résoudre la problématique des catastrophes naturelles, une réponse autour du numérique voir le jour. Ne faudrait-il pas numériser les archives de façon plus importante afin de faciliter la préservation de celles-ci et d'éviter de potentielles pertes ?

## Annexes

### *Annexe 1 : Contrat de communication vierge pour la collecte de témoignages oraux distribués aux témoins*

## CONTRAT DE COMMUNICATION

Entre

M. / Mme.(Nom/prénom) ....., occupant le poste de  
.....  
.....ci-après nommé l'informateur

et

Mme Lethielleux Anaïs, Master 1 Histoire et document, métier des archives (Université d'Angers)

Il a été convenu ce qui suit.

### ART. 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de garantir les conditions de conservation, d'exploitation et de communication des témoignages oraux recueillis dans le cadre du mémoire de recherche menée par Mme Anaïs Lethielleux en master 1 Histoire et document, métier des archives à l'Université d'Angers.

Anaïs LETHIELLEUX | La prise en compte des catastrophes naturelles dans les services d'archives – Étude comparatives dans les archives de Charente-Maritime, du Var et de Meurthe-et-Moselle (2004 – 2012)

## ART. 2 : CONSERVATION DES ENTRETIENS

L'informateur accepte de confier son témoignage à Mme Anaïs Lethielleux le ... 2015 et l'autorise à conserver les entretiens enregistrés dans le cadre de son mémoire.

Il autorise par ailleurs le dépôt de ces entretiens, pour conservation, dans l'institution ou les institutions suivantes :

- Au laboratoire CERHIO UM. 6258 (Université d'Angers)

## ART. 3 DROIT DE COMMUNICATION

L'informateur autorise (choisir une option) :

- La communication libre et immédiate de son témoignage.

soumet la consultation des entretiens à un délai de .....années à compter de ce jour, délai à l'issue duquel la consultation des entretiens et la publication d'extraits, sous quelque forme que ce soit, sont libres de toute restriction.

Des dérogations individuelles sont possibles, sur son autorisation écrite ou celle de ses ayants droits (indiqués ci-dessous).

- ne permet la consultation des entretiens que sous réserve de son autorisation écrite.

## ART.4 CONDITIONS ET DROITS DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION

L'informateur donne à Mme Anaïs Lethielleux, une autorisation permanente de reproduction et de représentation à un public, de ses entretiens, par tout procédé de son choix et sur quelque support que ce soit. Ceci est valable dans le cadre d'un usage non commercial.

L'informateur accepte la reproduction des enregistrements des entretiens en vue d'assurer leur conservation. En revanche, toute reproduction par ses institutions destinée à des usages extérieurs au besoin

de conservation de tout ou partie de mon témoignage sera soumise à son autorisation écrite.

L'informateur cède l'intégralité de ses droits d'auteur sur les enregistrements, en cas d'exploitation gratuite et autorisée. Toutefois, l'exploitation commerciale de tout ou partie des enregistrements sera soumise à son autorisation écrite et pourra faire l'objet d'une rémunération entre lui, ou ses ayants droits, et le diffuseur.

Noms et adresse des ayants droits :

Convention établie en 3 exemplaires.

Fait à Angers, le .././ 2015

L'informateur,

Mme Lethielleux Anaïs



## *Annexe 2 : Guides d'entretien*

Les entretiens effectués dans le cadre de ce mémoire de recherche m'ont amené à réaliser trois guides d'entretien. Les deux premiers étant destinés à deux témoins distincts. Le troisième est, quant à lui, similaire aux différents responsables d'archives interrogés.

### **Guide d'entretien pour Mme Marie-Dominique Parchas**

<b>Le rapport à la notion de risques liés aux catastrophes naturelles</b>	Développement de l'intérêt (Prise de conscience des risques)  La place de le France  Point de vue de la profession
<b>Diffusion des bonnes pratiques</b>	Quels moyens de diffusion (choix, évaluation, efficacité) → Stage/formation (contenus, cadre), Colloque, Forum de AF, articles,...  Rôle du CST (outils, choix, évaluation) → Note d'information, circulaires réglementaires, cahiers de charges type, synthèse  Internet : Page « préservation » du site des AF (date, évolution choix des informations en ligne)
<b>La pratique en matière de sauvetage de documents d'archives</b>	Les acteurs (formation ?)

<p><b>Exemple révélateurs</b></p>	<p>Évolution des pratiques (réactions)  Évolution des mentalités  Évolution des plans d'urgence</p> <p>Collaboration entre les différents secteurs du patrimoine documentaire (bibliothèques, musées)</p> <p>Bonnes réactions/ Mauvaises réactions  Révélateurs des évolutions</p>
<p><b>Les plans d'Urgence</b></p>	<p>→ Élaboration</p> <p>Peut-on parler, ou non, d'une généralisation de l'usage des plans d'urgence dans les services d'archives ?</p> <p>→ Efficacité ?</p>
<p><b>Le rapport au bâtiment d'archives</b></p>	<p>Typologie des bâtiments touchés</p> <p>Modification des bâtiments</p>
<p><b>Le traitement des documents</b></p>	<p>Techniques (interfoliage, ventilation, radiation, lyophilisation)</p>

	→ Evolution générale, changement de point de vue du traitement technique des documents inondés
<b>La recherche</b>	Rôle de la mission recherche et technologie et du MCC Programme de recherche et appel à projet
<b>Partenariat</b>	CRCC Centre de recherche et restauration des musées de France Bouclier Bleu Association des archivistes français Bnf
<b>Plan Psychologique</b>	Négation des risques ? Conséquence des risques sur les équipes et sur les encadrants, les directeurs et/ou sur le management

## Guide d'entretien pour Mme France Saïe Belaisch

<p><b>Evolution des perceptions</b></p>	<p>Quand / Comment les risques de type inondations ou catastrophes naturelles ont-ils été pris en compte ? déclencheurs ?</p> <p>Le critère de gestion des risques est-il systématiquement pris en compte (attribution de subvention des Archives de France)</p> <p>Avant : pas d'intérêt ? Pas la conscience ?</p> <p>Michel Duchein, toujours une référence incontournable ?</p>
<p><b>Modifications dans les bâtiments</b></p>	<p>Typologie des opérations (déménagement, extensions, restructurations)</p> <p>Beaucoup de modifications pour se prémunir d'éventuels sinistres ? Les sinistres font partie des besoins ?</p> <p>Cycle de construction (fin XX<sup>ème</sup>)</p> <p>PSU, impératif lors d'opération (NF ISO 1179), est-il envisagé ?</p> <p>Problème du coût ?</p>

<p><b>Cahier des Charges</b></p>	<p>Composition ?  → La notion de sauvegarde, de risque est-il dans le cahier des charges</p>
<p><b>Archivistes et Infrastructures</b></p>	<p>Relations entre architectes (maîtres d'ouvrage) et archivistes</p> <p>Lien avec l'esthétique et le confort (donnée importante dans les constructions actuelles ?)</p> <p>Coopération, partenariat, dialogue pour partager ses expériences au niveau des infrastructures</p> <p>Recours à des consultants extérieurs ?</p>
<p><b>Aménagement</b></p>	<p>Les incontournables dans toutes nouvelles structures ?  → ou à contrario</p> <p>Délais / Durée</p> <p>Objectifs</p>
<p><b>Mémoire</b></p>	<p>Comment intègre-t-on l'expérience des sinistres dans le CST</p>
<p><b>Son Poste</b></p>	<p>Architecte au SIAF.</p> <p>Est-elle sollicitée par les services d'archives ?</p>

## Guide d'entretien pour les responsables d'archives dans les services sinistrés

<b>Les évènements</b>	<p>Découverte de l'inondation</p> <p>Premiers gestes</p>
<b>Traitement</b>	<p>Choix des techniques (congélation, lyophilisation)</p> <p>Caractère prioritaire</p> <p>Bonne collaboration avec les entreprises</p> <p>Document de travail</p>
<b>Plan de prévention / Plan de sauvegarde / Cahier des charges</b>	<p>Existence d'un plan ?</p> <p>→ Sinon pourquoi ?</p> <p>→ Négation des risques ?</p> <p>Y-a-t-il à présent un PSU ?</p>
<b>Bâtiments d'archives</b>	<p>Bâtiments impactés par les inondations ?</p> <p>Typologie des dégâts</p> <p>Besoin d'aménagement spécifique ?</p>
<b>Coopération / Partenariat / Mutualisation</b>	<p>Y-a-t-il eu des partenariats avec organisme (ex. Bouclier Bleu) ou avec d'autres services ?</p> <p>Mutualisation ?</p>

<b>Plan psychologique</b>	Traumatisme ? Perte d'une mémoire Perte de son travail
<b>Formations / Stage</b>	Personnel sensibilisé ?  A-t-il suivi des stages, journées de formation ?
<b>Reprise d'activité</b>	Retour d'expérience / Bilan Réintégration → Organisation

*Annexe 3 : Entretien de Mme Marie-Dominique Parchas, chargée de mission pour la conservation préventive au SIAF*

## Déroulement de l'entretien

<i>Minutage</i>	<i>Thèmes abordés</i>
00'22" – 05'37"	La priorité des biens culturels
5'37" – 11'17"	Sensibilisation – Formation
11'17" – 16'14"	Impact dans les bâtiments d'archives
16'14" – 21'05"	Urgence sur le terrain
21'05" – 25'50"	Exemples porteurs
25'50" - 26'07"	Pas d'intérêt pour les plans d'urgence
26'07" – 32'20"	Critères de priorité
32'10" – 38'10"	Le rôle des associations
38'10" – 43'28"	Traitement et dialogue avec les entreprises
43'28" – 56'47"	Notes, circulaires, cahiers des charges
56'47" – 01h08'33"	Rôle du contrôle scientifique et technique, mission de recherche
01h08'33" - 01h15'	Collaboration et Réseau

## Déroulement de l'entretien

<i>Minutage</i>	<i>Thèmes abordés</i>
01'21 → 04'30	Sollicitation par les services d'archives
04'30 → 08'21	Prise en compte de la gestion des risques
08'21 → 10'24	Point commun entre les modifications
10'24 → 13'25	Collaborations, partenariats
13'25 → 14'15	Incontournables dans les nouvelles structures
14'15 → 18'02	Construction en zones inondables
18'02 → 26'11	Architecture actuelle
26'11 → 33'18	Bilan

## Déroulement de l'entretien

<i>Minutage</i>	<i>Thèmes abordés</i>
00'05" → 02'34"	Les événements – les fonds touchés
02'34" → 04'20"	Les techniques
04'20" → 06'40"	Le caractère prioritaire
06'40" → 08'35"	Le Plan de Sauvegarde et d'Urgence
08'35" → 11'00"	Le bâtiment
11'00" → 12'39"	Coopération / Collaboration
12'39" → 15'28"	Formation/Sensibilisation
15'28" → 17'31"	Réintégration
17'31" → 19'54"	Récolement/Suivi
19'54" → 24'12"	Aspect psychologique
24'12" → 25'30"	Conservation préventive
25'30" → 26'05"	Le partage d'expériences
26'05" → 35'14"	Bilan

## Déroulement de l'entretien

<i>Minutage</i>	<i>Thèmes abordés</i>
00'29" → 03'28"	Les évènements
03'28" → 04'09"	Plans de Sauvegarde et d'Urgence
04'09" → 04'26"	La sensibilisation
04'26" → 07'48"	Collaboration et Mutualisation
07'48" → 09'20"	Le traitement
09'20" → 12'57"	Les fonds touchés
12'57" → 13'29"	Le travail d'équipe
13'29" → 14'01"	Les retours d'expériences
14'01" → 14'51"	La réintégration
14'51" → 19'54"	Les bâtiments
19'54" → 24'22"	Aspect psychologique



## Table des illustrations

<b>Figure 1</b> : Archives du Conseil général de Charente-Maritime (source : archives départementales de Charente-Maritime).....	57
<b>Figure 2</b> : Congélation en prévision de lyophilisation (Source : archives départementales de Charente-Maritime).....	58
<b>Figure 3</b> : Séchage à l'air libre en interne. (Source : archives départementales de Charente-Maritime). .....	59
<b>Figure 4</b> : Exemple de dégâts : le local des archives de l'étude notariale de Trans-en-Provence après les inondations (Source : archives départementales du Var).....	61
<b>Figure 5</b> : Archives gondolées prenant une place plus importante dans les magasins (Source : archives municipales de Nancy).....	65



## Index des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Tableau récapitulatif sur les différents risques dits naturels.....	12
--	----



## Table des annexes

<b>Annexe 1:</b> Contrat de communication vierge pour la collecte de témoignages oraux distribués aux témoins.....	77
<b>Annexe 2 :</b> Guides d'entretien.....	81
<i>Guide d'entretien pour Mme Marie-Dominique Parchas.....</i>	<i>81</i>
<i>Guide d'entretien pour Mme France Saïe Belaisch.....</i>	<i>84</i>
<i>Guide d'entretien pour les responsables d'archives dans les services sinistrés.....</i>	<i>86</i>
<b>Annexe 3 :</b> Entretien de Mme Marie-Dominique Parchas, chargée de mission pour la conservation préventive au SIAF.....	88
<b>Annexe 4 :</b> Entretien de Mme France Saïe Belaisch, architecte-conseil au SIAF.....	89
<b>Annexe 5:</b> Entretien de M. Daniel Peter, directeur des Archives municipale de Nancy.....	90
<b>Annexe 6 :</b> Entretien de M. Alain Droguet, directeur des archives départementales du Var.....	91



# Table des matières

SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
PREMIÈRE PARTIE : UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE POUR LES BIENS CULTURELS.....	7
<b>1. La gestion du risque des catastrophes naturelles.....</b>	<b>7</b>
1.1. De la prévention à la gestion des risques : une mise en place progressive.....	7
1.2. Quels risques ?.....	11
1.3. Un patrimoine en danger.....	14
<b>2. La conservation préventive.....</b>	<b>18</b>
2.1. Une pratique en évolution.....	18
2.2. Les bâtiments d'archives.....	21
2.3. De la conservation préventive à la conservation curative.....	25
<b>3. La confrontation aux sinistres.....</b>	<b>26</b>
3.1. Manque d'anticipation : le problème des plans de sauvegarde et d'urgence.....	26
3.2. Des préconisations théoriques et techniques.....	29
3.3 . Une sensibilisation des archivistes ?.....	31
CONCLUSION.....	34
BIBLIOGRAPHIE.....	35
<i>Archivistique générale.....</i>	<i>35</i>
<i>La conservation préventive.....</i>	<i>35</i>
<i>Plans de prévention, plan d'urgence.....</i>	<i>39</i>
ÉTAT DES SOURCES.....	41

1. Sources légales et réglementaires.....	41
2. Sources imprimées.....	42
3. Sources manuscrites et dactylographiées.....	42
4. Sources orales.....	44
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES SERVICES D'ARCHIVES FACE AUX CATASTROPHES NATURELLES : LES ARCHIVES DE CHARENTE MARITIME, DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DU VAR.....</b>	<b>47</b>
<b>1. Un état des lieux.....</b>	<b>48</b>
1.1. Une réglementation en évolution.....	48
1.2. L'absence de plan de sauvegarde et d'urgence : .....	50
<b>2. La réaction face aux dégâts : de la théorie à la pratique.....</b>	<b>52</b>
2.1. Les interventions : nécessité d'adaptation.....	52
2.2. Le traitement des documents.....	55
2.3. Les ravages dans les bâtiments et sur les équipements.....	59
<b>3. L'après inondations : entre difficultés et postérité.....</b>	<b>63</b>
3.1. La complexité de la reprise d'activité.....	63
3.2. La mémoire des sinistres.....	67
3.3. L'accroissement de la sensibilisation sur la gestion des catastrophes naturelles.....	70
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>74</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>77</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>91</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX.....</b>	<b>93</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>95</b>

La prise en compte des catastrophes naturelles dans les services d'archives est un sujet peu étudié de nos jours. Pourtant, la fréquence des sinistres s'accroît. La protection du patrimoine écrit est une mission primordiale pour tout archiviste, il est donc intéressant de se concentrer sur la menace que représentent les inondations pour les archives.

L'objectif est de mettre en évidence la prise en compte puis la gestion des catastrophes naturelles au sein des services d'archives. Il s'agit d'exposer comment le personnel appréhende la mise en œuvre des principes théoriques encadrants la gestion de ces risques, et de cerner les besoins ressentis durant ces épreuves. Ce travail permet également de témoigner de l'impact des sinistres sur les archivistes. Pour comprendre ce phénomène, des entretiens oraux ont été menés auprès de deux agents du Service interministériel des Archives de France et de quatre responsables d'archives. Ces quatre témoins ont tous fait face à des inondations dans leur service.

Au travers de ces différents entretiens, nous remarquons que les catastrophes sont encore vues comme hypothétiques malgré les évolutions perceptibles ces dernières années. L'expérience amène les témoins de ces catastrophes à réaliser la fragilité du patrimoine documentaire et la nécessité de se préparer à toutes éventualités.

**mots-clés** : archives, prévention, catastrophe naturelle, inondation

Nowadays there's really few study on the consideration of natural disaster in archives services. However the frequency of this kind of disaster is increasing. The protection of written heritage is an essential task for all archivist , so it's interesting to focus on the threat of flood risk in archives.

The aim is to highlight the consideration and management of natural disasters in the archives. We expose how the staff apprehends the application of the theoretical principles which manage these risks, and identify the needs they felt during these difficulties. This work also provides evidences of the impact of disasters on archivists. To understand this phenomenon , oral interviews were conducted with two agents of the Service interministériel des Archives de France and four responsible of archives . These four witnesses all faced flooding in their service.

Through these interviews, we notice that disasters are still viewed as hypothetical despite noticeable developments in recent years. Experience brings the witnesses of disasters to realize the fragility of written heritage and the need to prepare for any eventuality.

**keywords** : archives destruction, prevention, natural disasters, flood

*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES



# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Lethielleux Anaïs  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 09/06 / 2015

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73 532  
49 035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00



*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

